

La valorisation économique de l'espace géographique

Gilles Ritchot

Volume 36, Number 98, 1992

La géographie humaine structurale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022265ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022265ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

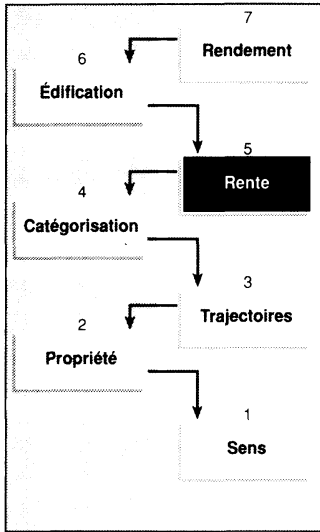
[Explore this journal](#)

Cite this article

Ritchot, G. (1992). La valorisation économique de l'espace géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98), 175–214.
<https://doi.org/10.7202/022265ar>

Article abstract

Getting into touch with human settlements, economic values work as continuous quantitative external factors. However, the geographical localization of those values make evident a discontinuous and qualitative categorization. According to a statement of the *Catastrophe Theory*, a continuous factor cannot directly explain a discontinuous categorization. In fact, such a categorization is generated by a dynamical agent of its own, which is dependent of a political control upon the places held by the social actors. Moreover, these places are invested by an anthropological meaning when they are appropriated. So the geographical economic features are generated by political appropriations that give out differentiated places invested by an anthropological meaning. Economic values make evident this categorization but do not explain its particular characters.



La valorisation économique de l'espace géographique

Gilles Ritchot

Centre de recherches en aménagement et développement,
Université Laval,
Québec (Québec), G1K 7P4

Résumé

Par rapport à la structuration de l'établissement humain, les valeurs économiques sont des facteurs externes de nature quantitative et qui varient de façon continue. Leur production localisée dans l'espace géographique peut faire apparaître des morphologies qualitativement distinctes, urbaines et rurales par exemple. L'espace géographique s'impose alors comme étant catégorisé en domaines qualitativement différenciés par un système de discontinuités. De cette connexion entre les valorisations économiques et l'apparaître morphologique de la géographie humaine, il est impossible d'inférer une relation de cause à effet de type réductionniste. Un facteur externe variant de façon continue ne peut pas expliquer une différenciation de formes d'établissement humain qui relève de discontinuités qualitatives. Ces morphologies géographiques sont plutôt engendrées par une dynamique interne irréductible aux valorisations économiques. Cette «morphodynamique» procède de trajectoires de mobilité conditionnées par un interdit universel de propriété qui actualise spatialement des représentations symboliques.

Mots-clés: Catégorisation, discontinuité qualitative, dynamique interne, facteur externe, interdit de propriété, trajectoire de mobilité, valeur anthropologique, valeur économique, valeur positionnelle.

Abstract

The Economic Values upon the Geographical Space

Getting into touch with human settlements, economic values work as continuous quantitative external factors. However, the geographical localization of those values make evident a discontinuous and qualitative categorization. According to a statement of the *Catastrophe Theory*, a continuous factor cannot directly explain a discontinuous categorization. In fact, such a categorization is generated by a dynamical agent of its own, which is dependent of a political control upon the places held by the social actors. Moreover, these places are invested by an anthropological meaning when they are appropriated. So the geographical economic features are generated by political appropriations that give out

differentiated places invested by an anthropological meaning. Economic values make evident this categorization but do not explain its particular characters.

Key Words: Anthropological meaning, categorization, continuous, discontinuous, economic values, external factor, dynamical agent of its own, ex-convict prohibited of entering, land rent, places.

INTRODUCTION

La méthode la plus couramment utilisée pour décrire la localisation géographique des faits économiques, sociaux, culturels, etc., consiste à «projeter» les informations relatives à ces entités non spatiales sur un espace-substrat dépourvu de structuration interne. La diversité empirique qui se manifeste dans l'espace de la géographie humaine dénoterait des effets provenant de «facteurs externes» dont la définition exclut en principe le rôle structurant des positions relatives entre les morphologies empiriques. La valorisation économique, la planification juridico-administrative, la pression démographique, correspondraient aux entités non spatiales les plus évidentes sous un tel rapport. Il s'agirait des facteurs externes qui auraient le plus d'effets sur la facture des morphologies empiriques de l'espace géographique.

D'une part, il semble aller de soi que l'espace géographique est catégorisé en domaines morphologiquement distincts. La simple observation des paysages permet de rattacher à de tels domaines ce qui apparaît comme étant des «villes», des «campagnes», des «quartiers», des «faubourgs», des «banlieues», des «villages», etc. D'autre part, la méthode projective de localisation des entités non spatiales présuppose que cette diversité empirique proviendrait des facteurs économiques, administratifs, démographiques, etc., qui interagiraient entre eux tout en exerçant des actions de l'extérieur sur l'espace géographique dès lors réduit en l'état de substrat passif.

Pour peu que soit endossée cette méthode projective — nous allons voir que c'est assez souvent le cas —, la différenciation qualitative des domaines morphologiques fait immédiatement problème. Considérons des unités de voisinage qui font partie de l'environnement coutumier, par exemple: un quartier patrimonial et une banlieue consommatoire. Nous pouvons admettre sans contorsion que les domaines morphologiques qui localisent ces unités de voisinage sont investis des représentations symboliques liées à l'ancienneté pour l'un et à la modernité pour l'autre. De tels investissements font de ces entités spatiales des «objets-valeurs» qualifiés et visés à ce titre par l'appropriation, de sorte que le quartier peut se comporter comme l'espace-but d'une trajectoire de rassemblement, tandis que la banlieue peut se comporter comme l'espace-but d'une trajectoire d'évasion. Déclenchées par des appropriations actualisant des représentations symboliques qui se réalisent concrètement sous forme de quartier et de banlieue, ces trajectoires de mobilité catégorisent ainsi l'espace en domaines morphologiques qualitativement différenciés.

En rapport avec cette catégorisation qualitative de l'espace géographique, les facteurs externes sont quantitatifs et *continus*. Leurs fluctuations à la hausse ou à la baisse n'entraînent pas de changements qualitatifs. Du point de vue démographique, il n'y a pas de différence qualitative entre les populations n_h et n'_h . Si le critère ethnique entre dans la définition de certains effectifs, ce n'est pas dû au volume démographique quantitativement déterminé mais à la traversée d'une frontière internationale par tel ou tel acteur social. Les facteurs économiques sont quantitatifs et continus de la même façon. Il n'y a pas de différence qualitative entre les montants $n_\$$ et $n'_\$$. Tout changement qualitatif signalé à l'occasion d'une telle fluctuation de masse monétaire dénote un échange qui doit se rapporter, lui aussi, à une trajectoire dont l'espace-source et l'espace-but sont investis de valeurs positionnelles distinctes.

On peut dire la même chose de l'ensemble des facteurs qui agissent de l'extérieur sur l'espace géographique. Certes, les interventions administratives, technocratiques, impliquent des valeurs «morales» dont la dimension qualitative est indiscutable. Mais ces interventions subjectives ne décident pas des qualités d'occupation spatiale. Par exemple, elles vont composer avec la vague patrimoniale en certaines circonstances spatio-temporelles et avec la modernité en d'autres circonstances. Mais elles ne décident pas des qualités attractives ou répulsives de ces représentations symboliques. Bref, si les paramètres de la géographie humaine sont quantitatifs, continus et «subjectifs», si l'espace géographique est qualitativement différencié, organisé par des discontinuités et «objectif», le rapport de causalité entre ces paramètres¹ et la morphologie de l'établissement humain pose un problème scientifique difficile.

PROBLÉMATIQUE

La conception projective des faits de géographie considère que les entités non spatiales sont intégralement identifiables sans qu'il soit requis de tenir compte des positions spatiales qu'elles occupent. Ces «données» économiques, démographiques, etc., seraient munies d'une individuation dont la définition ne doit rien à la position géographique. L'espace fonctionnerait comme une étendue n'exerçant aucune contrainte sur les faits non spatiaux qui s'y localisent. Il y aurait donc projection² de «substances» non spatiales, déterminantes et explicatives, sur une étendue spatiale dont toute dynamique interne serait absente.

On peut avancer qu'un consensus joue en faveur de cette approche depuis plusieurs décennies, pour peu qu'on prenne le temps d'examiner les énoncés de principe ayant réussi à la standardiser. Le consensus provient autant du corpus de la géographie économique que de propositions interdisciplinaires annexant le fait géographique à des agents non spatiaux.

Dans le cadre du programme de recherche FCAR qui a permis la rédaction de cette étude³, la méthode projective a été illustrée cartographiquement par Raveneau et Guenet. L'expertise de Raveneau, mise au point par Loukili, s'applique

à la côte de Beauport (banlieue nord-est de Québec). L'espace-substrat est représenté par la carte administrative des frontières municipales: les données non spatiales, compilées sous la direction de DesRosiers, correspondent à des évaluations par pondération de biens fonciers et immobiliers obtenues à l'aide de calculs par régression multiple. Cette expertise montre que la projection cartographique des évaluations *fait apparaître* des discontinuités spatiales, sans préciser si ces discontinuités sont produites par les comportements économiques ou engendrées par une dynamique interne à l'espace géographique⁴. L'expertise de Guenet concerne le cadastre en tant que projection spatiale de propriétés enregistrées. L'espace-substrat est partiellement informé par les frontières administratives des banlieues de Sainte-Foy et de Sillery, dans le prolongement sud-ouest de la Haute-Ville de Québec. Le traitement cartographique atteste que les discontinuités qualitatives apparaissant dans cet espace géographique particulier ne sont pas déductibles de la description statistique des polygones tracés par le cadastre.

Nous allons maintenant porter notre attention sur une adéquation qu'il semble possible de tirer entre la géographie économique et l'économie spatiale. Le projet de spatialiser les données économiques se prête évidemment à un tel exercice. Il ne sera pas question pour autant d'oublier complètement les paramètres démographiques, administratifs, etc., lesquels sont d'ailleurs organisés par les paramètres de l'économie dans le cadre restreint de l'adéquation annoncée.

Du côté de la *géographie économique*, le phénomène du «marché» est souvent perçu comme étant explicatif du phénomène «régional» géographiquement inscrit. Les «circuits économiques» dessineraient le découpage du substrat géographique en «régions» plus ou moins vastes, d'après Claval (1968). Ces «circuits» étant porteurs de production matérielle, ils manifesteraient spatialement le «mode de production» c'est-à-dire la production des marchandises en vue de leur échange et de leur consommation. La production marchande engendrerait ainsi son propre espace qui se projetterait aussitôt dans celui de la géographie⁵.

Il importe de souligner le fait que l'interprétation de la frontière géographique est couramment déduite d'une telle projection. Cette frontière correspondrait primordialement et en chaque cas à la limite immanente à l'extension d'un marché⁶. Le système économique organiserait divers espaces paramétrés par les faits sociaux, culturels, etc. L'espace géographique serait catégorisé par des discontinuités qualitatives, sauf que chaque facteur externe disposerait aussi de «son» espace⁷. Il resterait alors aux «espaces» économique, social, culturel, urbain, administratif, psychologique, etc., à projeter leurs discontinuités qualitatives dans un espace géographique qui les attend. Le fait géographique s'apparente finalement à un support statique sur lequel viennent se plaquer à tour de rôle les articulations des autres dimensions, comme si des déploiements continus de forces pouvaient engendrer les discontinuités de l'espace manifestement morphologique de la géographie humaine.

Du côté de l'*économie spatiale*, la conception projective procède du même raisonnement: «[...] le mode de production [...] détermine l'espace» (Aydalet,

1983, p. 195). La prémisse cryptomarxiste, à l'effet que le mode de production capitaliste génère des «inégalités» économiques⁸, conduit alors à cet enchaînement de présupposés: les frontières manifestées dans l'espace géographique procèdent de rapports de forces tributaires de l'inégale répartition des richesses⁹. Sous cet angle, le modèle radioconcentrique n'évoque pas une appropriation structurante d'espace géographique mais un rapport de forces centropériphérique qui se projette spatialement dans la mouvance de l'échange économique inégal qui le fonde (*id.*, p. 198).

La conception projective a fait consensus sur la base de cette adéquation entre les présupposés de la géographie (économique) et de l'économie (spatiale). Qu'il s'agisse de géographie ou d'économie, nous avons affaire à la même consécution voulant que l'activité économique débouche sur des rapports de forces qui se traduisent spatialement par des frontières qualitativement différenciatrices. Certes, il y a toujours possibilité de *réagir*, de rappliquer avec des pratiques technocratiques et professionnelles comme l'aménagement du territoire, la planification, le zonage fonctionnel, l'architecture, l'urbanisme, la géographie appliquée, etc. Au nom des connaissances acquises grâce à ces pratiques, on peut essayer de contraindre l'activité économique. Mais ces contrôles de l'économie surviennent *à rebours* et témoignent du fait qu'à l'origine c'est l'économie qui fait advenir les inégalités sociales et que celles-ci catégorisent l'espace géographique.

Dans le sillage du raisonnement ci-dessus reconstitué, il est pour ainsi dire impossible de relever toutes les citations édictant par exemple que la ville et le marché, c'est du pareil au même¹⁰. Ce qui n'empêche pas, à notre avis, de traquer l'aporie qui sous-tend la méthode projective. En effet, l'économie produirait son propre espace, en générant des rapports de forces qui se spatialisent en dessinant des frontières. Et ces frontières délimiteraient des domaines qualitativement différenciés, urbains, ruraux, régionaux, etc. Le glissement du quantitatif au qualitatif est remarquable, comme celui allant du continu au discontinu, ou du subjectif à l'objectif!

*
* *
*

La conception projective de l'espace géographique est tout au plus triviale, si le consensus en sa faveur appréhende cet espace comme étant la «table rase» utopienne ou la «plaine» de Von Thünen, ce sur quoi on range des faits technologiques, économiques, administratifs, culturels, psychologiques, etc. La même conception a de quoi étonner cependant, quand c'est la *morphologie* de l'établissement humain qui est ouvertement ciblée. C'est pourtant une conception strictement projective de la morphologie urbaine que vient de nous offrir un ouvrage collectif sous la direction de Merlin (1988), qui fournit l'occasion à Françoise Choay de conclure au fait que «[...] la forme matérielle de la ville ou du tissu urbain ne peut, en aucune façon, être considérée comme autonome. Elle est toujours la résultante d'un ensemble de facteurs hétérogènes [...]» (1988, p. 152). Faute de relativiser le rôle des «facteurs hétérogènes» et de supposer que la morphologie pourrait être engendrée par une dynamique interne que ces facteurs

feraient apparaître sans en expliquer l'essence qualitative, l'auteure en vient même à déclarer l'inexistence de l'objet urbain. «La "ville" actuelle n'a plus de forme. Elle est éclatée, ses configurations ne sont plus analysables que sous l'espèce de fragments limités, hétérogènes, juxtaposés en de très vastes réseaux imposés par des impératifs technologiques et économiques. La ville actuelle n'est plus, si tant est qu'elle ne l'ait jamais été, un objet [...]» (1988, p. 158)¹¹.

Il est pour le moins instructif que des analystes de la forme et de l'art recommandent, eux aussi, une définition de la ville qui ne fait appel qu'à des «impératifs technologiques et économiques».

Nous disposons des éléments requis pour cerner l'ambition de la méthode projective en général. D'abord, les paramètres généreraient leurs propres espaces. Ensuite, l'espace économique, qui organiserait les autres, se projetterait dans l'espace géographique sous forme de frontières qualitativement différenciatrices. Celles-ci correspondraient primordialement à des démarcations entre des aires de marché et des circuits d'échange. La dimension qualitative se grefferait ainsi à la «géographicité» de frontières économiquement engendrées. Mais comment s'effectue ce passage d'un *continuum* économique à un espace géographique qualitatif parcouru de frontières différenciatrices?

D'une part, la méthode projective se soutient d'une confusion phénomène/objet induisant que le quantitatif et le continu finissent par produire le qualitatif et le discontinu. Cette confusion trame une alternative close entre l'empirisme et le subjectivisme. Il n'y aurait que des faits et des idées. Il n'y aurait pas d'objet. Or le facteur économique est continu. Ce qui est un fait. Et l'espace géographique est structuré par des discontinuités qualitatives, ce qui apparaît à travers les faits tout en étant du ressort de l'objet abstrait extérieur au sujet, y compris de ses idées. Mais, dans la mesure où il n'y a de réalité qu'empirique, ou bien le discontinu est une idée subjective, ou bien il est réel et doit alors procéder du continu¹².

D'autre part, nous devons bien nous assurer que, d'après la conception projective du fait géographique, un principe qualitatif moral saisit l'origine des rapports économiques entre l'homme en tant que sujet individuel et le monde extérieur. À prime abord, il semblerait que la question morale devrait considérer à tout le moins d'injustes répartitions de richesses, le développement inégal, la déloyauté de certains rapports de forces, etc. Mais, en matière d'économie en relation avec la géographie, le principe moral loge curieusement dans le soubassement d'une économie de subsistance subjective. L'individu qui exploite directement la nature pour satisfaire ses besoins poserait ainsi un geste moral (Mercier, 1986). Et si, ce faisant, il prive son voisin des moyens de se ravitailler, il abuse de sa «liberté» et commet une faute morale!

Un impératif moral aporétique continue d'imprégner nos conceptions des rapports entre l'économie et la géographie, lequel postule la primauté de l'économie de subsistance subjective et n'est toujours pas éradiqué. Le *continuum* économique serait moralement qualifiable et disposerait *sui generis* de la capacité d'engendrer un

espace dont les qualités d'occupation seraient jugées en fonction des manières d'exercer sa «liberté» dans la nature. Nous allons voir comment cette «moralisation» de l'économie constitue la pierre d'achoppement de tout traitement théorique tant de la géographie économique que de l'économie spatiale.

CRITIQUE DES THÈSES CONCERNANT LES RAPPORTS ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE

Étant donné le caractère organisateur attribué au facteur économique, nous allons considérer subsidiairement certains facteurs tel celui de la planification administrative (Forester, 1989), et nous ramènerons le facteur de la pression démographique à une constante pour isoler le facteur de la valorisation économique à titre de variable indépendante. En une situation juridico-administrative donnée, à pression démographique constante, etc., les morphologies empiriques de l'espace géographique seraient alors fonction de la valorisation économique. Ce qui ne veut pas dire évidemment que cette valorisation soit explicative des morphologies de la géographie humaine.

Quelques mises au point seraient maintenant pertinentes, relativement aux rôles de la valorisation économique dans le processus de spatialisation géographique. Lors du déroulement d'un «parcours morphogénétique de l'établissement humain»¹³, la valorisation économique s'effectue en deux temps.

- 1) La valorisation économique joue d'abord comme un opérateur de réalisation. En faisant apparaître des morphologies, elle stimule la conversion de formes abstraites en formes concrètes. À ce stade, la valorisation s'applique à des domaines vides (ou «évacués») de l'espace géographique, transformant ainsi la règle de propriété qui interdit ces domaines en un droit positif aliénable c'est-à-dire monnayable. La valorisation s'exprime alors par la rente de situation¹⁴.
- 2) Ensuite, la valorisation économique s'applique à l'établissement humain *réalisé*, sur le mode d'une rentabilisation des effets utiles de l'aménagement concret. Non seulement les activités productrices de richesses suivent la valorisation («différentielle») de l'espace par la rente, elles attendent que l'édification soit réalisée en chaque cas pour la rentabiliser *a posteriori*. C'est que l'industrie de la construction, qui n'est «pas comme les autres», n'est pas très lucrative selon les critères de la production matérielle¹⁵. Les revenus provenant de l'exploitation d'un immeuble, par exemple, font davantage appel à la rente qui en valorise la propriété qu'à la plus-value provenant de l'achat à rabais de la force de travail requise par sa construction.

Ainsi, l'établissement humain serait le *présupposé* de l'économie productrice de plus-value. Celle-ci serait non seulement extérieure mais terminale par rapport à la morphogenèse de l'établissement humain. Par ailleurs, du fait qu'elle valorise diversement les domaines non encore bâtis de l'espace géographique, la rente foncière se comporterait comme un facteur externe mais dont l'action serait interférente par rapport à cette morphogenèse.

Ces mises au point n'oublient pas le rôle de la production industrielle, même si elles rejettent le lieu commun édictant que l'industrie produise l'établissement humain tout en produisant la plus-value. Après avoir signalé que «l'industrie de la construction n'est pas comme les autres», convient-il de rappeler que «les autres» secteurs de la production industrielle n'entretiennent pas de rôle économique avec la morphogenèse de l'établissement humain. Les formes concrètes de celui-ci sont rentabilisées par les forces productrices de plus-value mais leur édification n'est pas préalablement dépendante de ces forces. En fait, l'industrie qui produit les «ustensiles», les technologies, les biens périssables, les «objets de consommation» d'usage courant, cette industrie «ordinaire» influence la morphogenèse de l'établissement humain sur le plan de l'innovation stylistique et de l'art. Ce n'est pas le moindre paradoxe trouvé par la géographie structurale: la «valeur anthropologique», saisie esthétiquement, s'actualise en un espace valorisé économiquement par la rente tandis que l'industrie, nettement orientée vers l'accumulation du capital, tient un rôle de modélisation stylistique dans son rapport avec les paysages¹⁶.

La spatialisation des valeurs économiques n'est donc pas une donnée empirique mais un *processus*, soit une séquence de présupposés et d'impliqués dont la reconstitution objective ne peut pas uniquement dépendre de l'observation directe des faits. Les valeurs économiques et l'espace géographique ne se réaliseraient pas séparément avant de se rejoindre. En tant que facteurs ou paramètres, les valorisations économiques permettraient d'abord la manifestation, par l'aménagement concret, d'une structuration morphologique préexistante, et ensuite la rentabilisation de cet aménagement par les forces productives. Cette présentation des facteurs de valorisation justifie la reconsidération des thèses concernant les rapports entre l'économie et l'espace géographique.

LES EXTERNALITÉS

La spatialisation géographique des valeurs économiques ne peut pas ignorer l'apport de la science économique concernant les «externalités». Une «externalité» fonctionnerait lorsqu'un agent économique bénéficie gratuitement de l'activité d'un autre agent. Plutôt vague et imprécis d'après Aydalot *et al.*, (1976, pp. 8-9), ce concept est néanmoins utilisé en géographie économique car il introduit le phénomène du *voisinage*, spatial par définition, dans la compréhension de l'économie. Le *Dictionnaire* de Merlin et Choay cite l'exemple d'un voisinage entre un apiculteur et un arboriculteur (1988, pp. 243-244). Emprunté à l'économiste Marshall qui le conçut au conditionnel à la fin du XIX^e siècle, cet exemple illustre que le rucher de l'apiculteur et le verger de l'arboriculteur peuvent profiter l'un de

l'autre. La proximité des deux exploitations permettant une fécondation maximisée des fleurs par les abeilles, il doit en résulter une récolte augmentée en faveur des deux voisins. Le même raisonnement s'appliquerait, à l'inverse, aux environnements dysphoriques où, par exemple, des usines polluantes feraient baisser la rentabilisation d'immeubles voisins par les usages résidentiels, commerciaux, etc.

Le concept d'externalité interroge la géographie. Claval y fait largement appel¹⁷. Le rapprochement semble aller de soi vu que les «effets externes» procurant «gratuitement» un profit ou une perte se réalisent par le biais obligé d'une contiguïté spatiale. Dans l'optique d'une application de la méthode structurale en géographie économique, il y a lieu de scruter davantage les implications de ce concept.

La reconstitution des externalités permet de dégager une idée préconçue voulant que la subsistance et la production *au plus près* priment sur l'échange *au loin*. L'exemple de Marshall insiste sur les avantages des «effets externes croisés» dûs au voisinage de l'apiculteur et de l'arboriculteur. Ces avantages sont d'abord subjectifs parce qu'ils s'ajoutent aux visées d'une économie de subsistance. Chacun produisant plus de miel et de pommes, il a plus de chance de satisfaire ses besoins en miel et en pommes. Si nous essayons de sortir de ce constat banal cependant, nous nous apercevons que les avantages proprement économiques s'estompent. Supposons qu'il y ait trop de miel et de pommes et que les voisins échangent alors leur surplus. Nous comprenons aussitôt que ces économies domestiques s'annulent. L'échange ainsi reconstitué relève du troc, il n'est pas monétaire. Et en supposant que les voisins feraient une économie d'argent sur les entrefaites, celle-ci devrait se greffer à une économie d'échange vis-à-vis de laquelle leur épargne domestique serait dérisoire.

Une conclusion de Braudel soutient à cet égard que, de temps immémorial, l'économie monétaire n'a jamais pu se fonder sur des surplus provenant de l'économie domestique de subsistance. L'économie d'échange est «mondiale» depuis la plus profonde Antiquité et elle a toujours «survolé» les économies régionales et locales (Fourquet, 1988). Au Moyen-Âge, la première accumulation «capitaliste» a découlé de la pratique d'une usure qui finançait le «commerce au loin», le négoce. Même les profits commerciaux en provenance des grandes foires n'auraient pas suffi à l'enclencher¹⁸.

Revenons à l'exemple de Marshall et admettons que l'apiculteur et l'arboriculteur destinent leur produit à un marché éloigné. Ils sont pris alors pour vendre du miel et des pommes à leur valeur réelle, de sorte que le surplus découlant des «effets externes croisés» se traduit par une pression à la baisse sur les prix. Bref, ou bien il y a un gain dans la sphère restreinte de l'économie domestique et, en marge de l'économie d'échange, ce gain est dérisoire. Ou bien le surproduit est distribué sur le marché *au loin* et, dès lors, la valeur réalisée se dilue dans le flot de la péréquation.

ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ ET RENTE FONCIÈRE

Selon les tendances qui prédominent de nos jours en ce qui a trait à la problématisation économique des faits de géographie, d'urbanisme et d'aménagement, c'est moins la production qui est concernée par les externalités que la qualité environnementale. Dès lors le concept d'externalité se rapproche de la notion d'impact. Sous ce rapport, il va presque de soi que l'intérêt se détourne des effets économiques productifs pour s'orienter vers une évaluation des effets sur la qualité environnementale et, par extension, sur les valeurs des propriétés affectées par les divers aménagements.

Prenons le cas d'un projet d'implantation industrielle. En règle générale, le devis d'opération contient la description des retombées économiques en fait de revenus, de création d'emplois, etc. Mais ces avantages économiques risquent d'être discrédités par l'appréhension d'un impact préjudiciable à la qualité de l'environnement. Ce genre d'impact se démarque des externalités, telles que définies plus haut, par le fait qu'il met en rapport la productivité et la propriété¹⁹. En effet, la valorisation ou la dévalorisation d'un environnement qualitativement défini se traduit non pas en un gain ou en une perte de productivité, mais en une rente de situation à la hausse ou à la baisse. Or, à la différence du gain ou de la perte de productivité qui, nous l'avons noté, sont minimes pour autant que soient concernés des effets de voisinage, les fluctuations de la rente de situation reliées aux qualités environnementales correspondent à des sommes importantes (Dubé *et al.*, 1981; Lavigne, 1983, p. 105).

Ce constat signifie seulement que, dans la mesure où les externalités mettent en jeu d'importantes sommes d'argent, celles-ci concernent une rente de situation qui n'est plus du ressort de l'activité économique mais du contrôle politique de la mobilité par l'appropriation. Le phénomène est frappant dans le cas des activités commerciales. Par exemple, il est évident que les marchands de vins et de fromages ont intérêt à exercer côte à côte. Mais ce voisinage est sélectif car le profit qui en découle doit être concurrentiel *a priori*. C'est pourquoi il est conditionné par la réservation d'un domaine endorégulé fortement valorisé par la rente foncière, afin qu'il n'y ait pas place pour deux marchands de vins ni pour deux marchands de fromages. Les profits commerciaux découlant du voisinage sont ainsi happés par une rente de situation qui conditionne leur compétitivité. Il est connu que la location mensuelle d'une surface de plancher, dans un centre commercial qui est aussi un «environnement de qualité» attractif, coûte très cher (jusqu'à 100 \$ le m², dans une banlieue de ville moyenne au Québec).

Nous ne relançons pas ici le débat théorique sur la rente foncière de situation. La contribution de la géographie structurale est déjà suffisamment développée à ce sujet pour qu'il soit permis d'en résumer les seuls résultats essentiels:

- 1) le calcul économique de la rente de situation urbaine s'engouffre dans une impasse, si la mesure de sa valeur est tributaire d'une mesure générale de la valeur en fonction du travail (forces productives). Une telle mesure de

la valeur en fonction du travail est impossible parce que la valeur est elle-même définie par le travail (Lavigne, 1985, p. 121). Cette pétition de principe compromet théoriquement le calcul économique de la rente, celui-ci étant dérivé d'un calcul impossible de la valeur produite par le travail;

- 2) comme il n'y a pas de théorie économique possible de la valorisation par la rente foncière de situation, l'effort de recherche doit porter sur la dimension politique du droit de propriété aliéné en ce type de rente.

Ainsi, le calcul économique de la rente ne peut pas se prévaloir d'une théorie purement économique. Il ne s'agit pas là d'une opinion isolée (Granelle, 1988, p. 27). Le calcul économique de la rente ne peut se conformer qu'à une réalité objective sous-jacente qui n'est pas économique mais politique. Qu'arrive-t-il alors de ce calcul s'il méconnaît la dimension politique de la propriété qui le fonde en théorie? Jusqu'à nouvel ordre, il y a glissement du terrain de la théorie vers celui d'une morale aporétique.

Il importe d'insister sur ce point. L'alternative où se trouve entraînée la théorie géographique structurale de l'économie ne confronte pas celle-ci à une solution de remplacement tout autant théorique. La prise de position théorique doit plutôt se mesurer à une autre prise de position qui n'est pas théorique mais morale. Certain «malentendu» peut provenir de cette différence dans le mode de saisie du sens des réalités. En l'occurrence, la position théorique n'est pas attaquée parce qu'elle est cognitivement réfutable mais parce qu'elle s'éloigne de la quête morale du bien commun. Vraie ou fausse, la théorie est alors considérée comme fautive vu qu'elle ne recherche pas en priorité le bien de l'humanité: le choix de l'espace géographique en tant qu'objet peut même être apparenté à une «trahison» (*sic*).

*
* *
*

En résumé, la théorie structurale de la géographie économique s'enrôle actuellement dans une alternative dont l'autre volet n'est pas théorique mais moral. Le titre de cette section est celui d'un rapport soumis au Ministère de l'Environnement du Québec en 1981 (Dubé *et al.*), lequel interrogeait déjà la dimension morale de l'écologie. Dans les limites de notre programme de recherche FCAR et en relation avec les effets de voisinage y compris les impacts économiques des qualités environnementales, la participation de DesRosiers illustre la dialectique entre les dimensions théorique et morale de la manière suivante.

La contribution de DesRosiers (1989, 1990) se greffe au vaste programme de recherche nord-américain axé sur les investissements et les financements immobiliers. Elle oriente la compétence technique administrative en matière d'évaluation des propriétés foncières et immobilières. Cette compétence dépendrait de la disponibilité d'une équation basée sur un calcul par régression multiple déterminant les facteurs de valorisation par pondération. Le contenu quantitatif

défini par une appréciation qualitative de ces paramètres correspondrait à une rente partiellement significative d'effets de voisinage.

Le principe descriptif du calcul préconisé par DesRosiers évoque celui des externalités. Quant aux valeurs ou aux rentes déterminées par ce calcul, elles sont convertissables en prix et, partant, en taxes. La finalité est administrative, même si la logique interne au calcul demeure l'enjeu d'une discussion ouverte. L'efficacité pratique de l'évaluation risque-t-elle alors d'être injuste, s'il est admis au départ que la logique interne à son calcul risque encore de ne pas être conforme à la réalité objective? La réponse à cette question retrouve la dimension morale. Peu importe finalement que l'évaluation ne soit pas parfaitement conforme à la réalité objective, pourvu qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures. Le même traitement quantitatif étant appliqué à tous les échantillons, le résultat est équitable — il y a «équité fiscale» — même si la logique interne à son calcul prête encore à discussion.

À la différence du point de vue «humanitaire» évoqué plus haut, ce point de vue «technocratique» ménage ses arrières en fait de théorie générale²⁰. La recherche scientifique continue d'être sollicitée par l'éventuel perfectionnement d'un calcul qui serait équitable en proportion, tout en permettant de supposer de nouveau que le calcul économique doit s'appuyer sur une compréhension des conditions politiques des valorisations économiques.

LES RÉGULATIONS

Dans la foulée d'un argument qui essaie d'isoler la part du géographique dans sa relation à l'économique, un rappel de la *théorie des régulations* doit fournir l'occasion d'une mise au point très actuelle. La théorie des régulations suggère que le rôle de l'espace géographique est désormais reconnu en matière d'économie. Il y a une nuance de taille, cependant, entre notre proposition, quant au rôle structurant de l'espace dans la valorisation, et la proposition de la théorie des régulations qui considère que l'espace géographique a tenu un rôle dans le déroulement de l'économie générale à la faveur d'une réaction administrative à la récession de 1982²¹.

L'histoire de la théorie des régulations, qui est l'histoire d'une actualité à vrai dire, est pourtant en cours de rédaction avancée²². Elle apprend que les régulations auraient agi comme une «loi de réversibilité» de productions «surchauffées», pour paraphraser une formule de McLuhan. Ces productions intensives prévalaient en système capitaliste depuis l'avènement de la «grande industrie» vers le milieu du XIX^e siècle. La standardisation visait un accroissement de la production en série, corrélatif à la réduction du nombre des chaînes de montage. La préexistence d'une clientèle nucléarisée, à l'amorce d'une «consommation dirigée», alliée à une forte centralisation qui permettait à des entreprises multi-nationales de décider de programmes universalisants, telles étaient en gros les conditions de possibilité d'une production «de masse» épinglée au vocable du *fordisme*²³.

Or cette production de masse aurait connu des «surchauffes». La récession de 1982 a fourni l'occasion de concevoir une théorie des régulations qui a ranimé quelques interprétations marxistes concernant la surproduction, la saturation des grands marchés et la baisse tendancielle du taux de profit moyen (DiMeo, 1991). Dans ce contexte, le «virage technologique» fut de nouveau perçu comme étant un moyen de gérer la reprise, vu qu'une «crise» ainsi commentée doit entraîner: soit du progrès technique pour accélérer la production; soit de la pression sur les salaires pouvant aller jusqu'à des mises à pieds.

Nous pouvons observer que, depuis les ralentissements de 1981-1982, la «question urbaine» est l'objet de concertations entre les acteurs économiques et politiques²⁴. Jusqu'à la décennie de 1970, les acteurs économiques recherchaient la production marchande de plus-value par le travail, sans se préoccuper outre mesure des pratiques d'aménagement spatial. Ces dernières étaient surtout confiées à des corporations professionnelles et à des administrations publiques. On peut donc avancer que la concertation entre les acteurs économiques et politiques, qui se noue autour des problématiques urbaines depuis quelques années, constitue un «fait nouveau» dans les pays développés d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest.

Essayons de voir comment a pu s'opérer la conjonction entre les forces économiques et les forces politiques, à propos d'enjeux urbanistiques qui auparavant renvoyaient ces forces dans des créneaux distincts. Comment les problématiques de l'aménagement spatial ont-elles pu, tout à coup, se connecter avec les problématiques de la relance économique, du remboursement de la dette, du «développement durable»?

La théorie des régulations soutient en gros que, pour éviter la réédition des ralentissements économiques de 1981-1982, il fallait rendre la production plus «flexible». Cela veut dire, entre autres, qu'il a fallu 1) réduire la portée et la standardisation des chaînes de montage; 2) mettre en marché des produits plus diversifiés et même adaptés aux «personnalités» des consommateurs; 3) profiter d'un virage technologique pour permettre à l'industrie de s'adapter rapidement à des situations fluctuantes. En bref, la théorie des régulations reconstitue un passage de la production rigide, standardisée ou *fordiste*, à une production *flexible*, maniable, diversifiée et disponible envers le changement.

À la faveur d'un tel passage d'une économie rigide à une économie flexible, lequel a marqué la décennie de 1980, la *décentralisation* a été recommandée par les pouvoirs publics. Et elle a été revendiquée par les acteurs économiques. Comme si, en périodes de ralentissement, le système économique avait besoin de la décentralisation pour se maintenir à flot²⁵. La décentralisation administrative doit permettre alors à la nouvelle économie flexible de rentabiliser les différences régionales, locales et même «personnelles».

Ainsi, c'est par le biais d'une récente décentralisation administrative, qui est indirectement un acte de spatialisation, que la conjonction viendrait de se faire entre les pratiques d'aménagement et la gestion de l'économie. Au nom d'une économie qui devait devenir flexible, la décentralisation vient d'être reconnue

comme étant un moyen urbanistique de déjouer la récession. Le déploiement spécifiquement contemporain de métropoles d'équilibre et de technopôles serait justement indicatif de cette sorte de stratégie de relance économique par le biais de décentralisations.

Les régulations des années 80 auraient ainsi fonctionné comme une «loi de réversibilité». La centralisation croissante de certains pouvoirs de décision s'avérait inopérante au point qu'elle devait franchir un seuil critique. Sous le couvert d'un éventuel partage de la richesse centrale avec la périphérie, il s'agissait en réalité de rentabiliser cette richesse en la faisant circuler davantage «en régions». La réorganisation de l'appareil de production a par conséquent reconsidéré ce qui était valorisable localement: des «cultures», des folklores, des patrimoines architecturaux, des coutumes alimentaires, etc. Le contrôle de la production demeure massif et central à la source. Mais il devient flexible quand il se rapproche de son objectif: une consommation «revitalisant» des *habitus* localisés.

Ainsi, la décentralisation réorganise la production à la base sans relocaliser le sommet d'où descendent les décisions administratives. Elle répond d'un vouloir politique central qui se sert de l'aménagement spatial pour maintenir sa position. Cette stratégie vaudrait pour la localisation de l'ensemble des activités. Notamment, la localisation industrielle de la «grande entreprise» demeure centralisatrice au niveau international du contrôle des technologies de pointe²⁶. Le progrès technologique accroît la productivité mais requiert des connaissances dont ne peut disposer qu'une main-d'œuvre qualifiée et qui est en mesure d'exiger de fortes rémunérations. C'est pourquoi, d'après Aydalot, la localisation industrielle à ce niveau va privilégier la grande ville.

Mais le raisonnement amorcé ci-dessus ne va pas au bout d'une observation qui aurait pu conduire l'économie spatiale sur le terrain de la géographie structurale. Aydalot reconnaît que la grande ville est dispendieuse parce que, entre autres facteurs, «des charges foncières retentissent sur le coût du logement» (1980, p. 320). En résumé: 1) le prix de la grande ville requiert de la part de ses usagers qu'ils décrochent des revenus élevés; 2) il faut à cette fin que la force de travail y soit instruite en proportion; 3) le secteur technologiquement développé de la grande entreprise recherche alors le voisinage urbain sophistiqué pour y trouver les compétences coûteuses dont il a besoin.

La proposition de la géographie structurale, à l'effet que le parcours de l'établissement humain se termine par la rentabilisation des formes bâties par les forces productives, se dégage remarquablement de la consécution ci-dessus reconstituée. Mais Aydalot n'essaie pas outre mesure de savoir pourquoi les «charges foncières» sont plus ou moins lourdes selon les établissements fréquentés²⁷. Il est pourtant clair que la valorisation du foncier de certaines grandes villes de l'Occident industrialisé a découlé, au cours des trois dernières décennies, de l'investissement spatial des représentations symboliques relatives à la modernité et à l'ancienneté patrimoniale. Ces représentations ont été spatialement actualisées par des appropriations fortement valorisées par la rente, lesquelles ont «donné lieu»

aux manifestations coûteuses de l'étalement banlieusard et de l'enchère patrimoniale.

Ainsi, ce qui manque à la *Dynamique... d'Aydalet*, c'est la reconnaissance d'une efficacité du symbolique qui agit à travers l'espace géographique grâce à l'opérateur d'actualisation qu'est la règle de propriété. Cette efficacité du symbolique fonde la valorisation de la propriété par la rente, laquelle fait advenir des réalisations urbanistiques proportionnellement dispendieuses. Celles-ci stimulent une rentabilisation par des forces productives qui doivent être suffisamment développées pour supporter les revenus requis par leur usage.

*
* *
*

En s'alignant sur les qualités régionales et locales des conditions de mise en valeur et des marchés, la flexibilité, qui est supposée être l'antithèse du fordisme, tient compte de la géographie et fait de l'aménagement du territoire un outil de rentabilisation économique. Les chaînes de montage se diversifient, les séries se multiplient, de sorte qu'en chaque région «personnalisée» arrivent des marchandises qui lui font signe. Pour sa part, le progrès technologique est mûr pour la flexibilité. Il permet rapidement et sans coût excessif des changements de formes et de styles qui s'adaptent aux «goûts» fluctuants de clientèles morcelées (Castells, 1987).

La théorie des régulations fait en quelque sorte une «concession» à la géographie. La décentralisation a pour but de revitaliser le capital. À cette fin, celui-ci consent à des «stratégies spatiales» susceptibles d'assurer le succès d'une éventuelle flexibilité. L'utilité du fait géographique, et par là du savoir concerné, semble alors devenir un atout. Une double naïveté se dégage de cette appréciation. D'une part, il y a peut-être lieu de se réjouir du fait que la géographie soit enfin légitimée par une utilité économique. Mais un tel opportunisme peut se retourner contre l'ambition qui l'inspire (Mercier, 1989, p. 70). Car il faudrait aussitôt reconnaître que cette légitimité gratifie la géographie par le biais d'une utilité qui remonte à 1982! D'autre part, la théorie des régulations considère les principes du fordisme comme s'ils étaient fondamentaux. Comme si l'économie avait toujours recherché la production de richesse en faisant table rase de l'espace géographique, de l'urbanité, des paysages, etc. Sur ce point, la théorie des régulations doit être logique envers elle-même et conclure au fait que le fordisme, c'est la crise, tandis que la flexibilité, qui n'est pas une concession à la réalité géographique, est une condition essentielle de toute économie d'échange qui fonctionne tant bien que mal.

De tout temps, l'économie d'échange a été mondiale et flexible, parce que ce sont des appropriations politiques spatialisantes qui l'ont conditionnée et stimulée. Le fordisme n'aura été qu'une tentative, parmi d'autres, d'ériger l'économie en religion. L'économie est quantitative et d'essence non spatiale. Elle n'existe donc pas sans une géographie qualitative, spatiale par définition et pourvue de sa propre dynamique interne²⁸.

LA SURVIVANCE DU POSTULAT MORAL DE L'ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE

D'après l'interprétation projective des externalités, des impacts et des rentes situationnelles, qui associe les mises en valeur à des effets de voisinage, l'économie fonctionnerait comme un facteur externe produisant l'espace géographique par agrégation d'unités fonctionnelles qui s'agglomèrent de proche en proche. Claval soutient d'ailleurs que cette conception de la spatialisation géographique rendrait compte de l'urbanité et de la ville²⁹. Les énoncés ayant justifié une telle conception atomiste³⁰ font appel au postulat classique de l'économie de subsistance voulant que l'homme soit d'abord un agent subjectif de la transformation de la nature à des fins utilitaires. L'homme produirait «par ricochet» son établissement sur terre, comme un «agrégat» d'équipements associés à l'exploitation et à la transformation des ressources aux fins de sa survie.

Le rappel du postulat de l'économie de subsistance est-il pertinent, puisqu'il n'est plus discuté dans l'optique d'une compréhension de la géographie économique? Il est un fait que, de nos jours, et c'est particulièrement évident en contexte d'industrialisation avancée, l'économie est pensée comme étant a priori marchande ou «capitaliste». La «cause finale» de l'économie n'apparaît plus comme étant la satisfaction des besoins subjectifs de la subsistance, parce qu'elle en est venue à évoquer la maximisation du taux de profit. En dépit de l'apparente naïveté de ce lieu commun édictant que l'homme contemporain ne pense fondamentalement qu'à s'enrichir, il n'en demeure pas moins qu'un retour critique sur le postulat de l'économie de subsistance s'avère encore d'actualité. Car le jugement moral concernant la quête du gain économique continue de subordonner celle-ci à une ontologie de la subsistance et des besoins.

En attendant que la discussion du postulat de l'économie de subsistance nous ramène sur le terrain de la morale, voyons brièvement comment la conception atomiste et projective de la localisation des entités économiques non spatiales se réclame désormais de la consécution allant de l'investissement du capital financier à sa fructification en passant par la «production de l'espace». D'après cette consécution, du capital financier est investi dans des projets massifs d'urbanisation: villes nouvelles, centres commerciaux escortés de tours et de barres, etc. Mais les promoteurs ne vont s'autoriser de tels investissements qu'à la condition d'être protégés par l'administration étatique qui gère le partage territorial des ressources et des effectifs, moyennant la planification d'un zonage adapté aux intérêts du grand capital et la mise au point d'une réglementation qui en garantit juridiquement la performance (Hulbert, 1989). Les qualités architecturales, esthétiques, environnementales, ont alors pour rôle de rendre attractives les nouvelles formes construites de sorte que, avec le concours de la publicité, celles-ci sont «consommées». Aux fins de cette consommation qui généralement fait appel au crédit, il faut relancer une production qui permet finalement la rentabilisation du capital placé en bout de piste.

Tel qu'il vient d'être récapitulé, le modèle de la projection spatiale du capital financier, s'appuyant sur le fait que la logique interne à celui-ci «produit»

l'espace, semble représentatif de massifs périurbains aménagés pendant la décennie de 1980. Mais il tolère certaines variantes indiquant qu'il va encore s'imposer dans l'avenir. Les administrations municipales sont moins passives. Sous la pression d'un électorat qui fait valoir les droits du patrimoine, de la convivialité ou de «l'échelle humaine», plusieurs nouveaux élus municipaux entendent désormais participer à la conception du développement et non plus seulement garantir les seules promotions immobilières éventuellement pourvoyeuses de taxes. Le modèle de l'autorentabilisation du capital financier par la voie du développement urbain n'est pas condamné à disparaître sous l'effet de telles pressions venant de la base et des élus. Bien au contraire, il se trouve à être «démocratisé» et renforcé, pouvant désormais se réclamer de la promesse d'une rentabilisation à venir en faveur du plus grand nombre.

Si nous remontons dans le passé récent, avant la décennie de 1970, nous observons sans peine que ce modèle fonctionnait également avec l'aide de l'État. Sauf que l'administration alors convoquée n'évoluait pas au niveau municipal mais aux niveaux provincial et national. Au Canada, la Société d'hypothèques et de logements (SCHL) aurait joué un rôle de «maître à penser» en la matière (EZOP-Québec, 1981). Cet organisme d'État aurait privilégié l'acteur social qui a su tirer les marrons du feu: le «promoteur». Pourtant, le réexamen attentif de mouvements massifs d'aménagement qui ont eu cours au tournant du siècle permet d'en inférer que le modèle de l'autorentabilisation du capital par urbanisation interposée y avait déjà force de loi. À titre d'exemple, l'industrialisation manufacturière d'anciennes municipalités de la banlieue montréalaise était fonction d'un aménagement spatial. Celui-ci n'était pas conçu comme un «équipement» adapté à la production du capital industriel. La venue du capital industriel en banlieue avait plutôt pour fonction d'y permettre une urbanisation au demeurant somptuaire (Linteau, 1981; Ritchot, 1987). Depuis le début du siècle, donc, il n'y a pas eu de changement, quant à son principe, de la mécanique de l'autorentabilisation du capital par une urbanisation stimulante de la production.

Et que penser de l'urbanisation haussmannienne de Paris sous le Second Empire? Et de l'édification des cathédrales gothiques médiévales qui ont converti, en ce qui était déjà un authentique «capital», l'argent mal acquis grâce à l'usure? «Aux temps où les cathédrales étaient blanches»³¹, la procédure induite par le modèle était déjà enclenchée. Il s'agissait déjà de garantir la rentabilisation de l'investissement initial par une œuvre urbaine qui *rachetait* le gain d'usure, soit ce qu'on appelle depuis peu «l'accumulation (*secrète*) du capital». Bref, le modèle contemporain de la promotion immobilière, tel qu'il se sert de l'aménagement spatial pour faire fructifier le capital, n'est pas une nouveauté et ne semble pas non plus destiné à une imminente «révolution».

*
* *
*

Nous reconsidérons maintenant que l'économie marchande continue d'être habituellement conçue comme étant fonction de l'économie de subsistance. Le postulat de l'économie de subsistance n'est plus explicité comme auparavant,

mais il est indirectement éventé par la critique qui est faite de l'économie marchande capitaliste. Cette critique est morale. Qu'elle se prononce pour ou contre la recherche du profit maximum, elle soutient que l'économie capitaliste doit toujours être jugée sous le rapport de la satisfaction des besoins qu'elle permet³². L'économie d'échange serait ainsi condamnée à subir la «dictature» de l'économie de subsistance.

Le recours à une telle critique morale est de l'ordre d'une tradition en géographie, qui remonte aux théories souvent mal comprises de l'espace et de la position chez Ratzel³³. La pratique d'une économie fonction de la subsistance déterminerait un «espace d'intervention» aux dépens de la nature et dont l'inéluctable extension dépendrait des besoins d'une population normalement encline à l'accroissement démographique. C'est ainsi que l'économie de subsistance conduirait forcément à l'impérialisme (*sic*). Spatialement parlant, l'impérialisme ne serait pas autre chose que l'aire de marché expansionniste d'une population croissante qui a de plus en plus de besoins à satisfaire. Bien que naturellement déterminé, ce processus tombe sous le coup d'une appréciation morale. Il y a là, sûrement, une présomption aporétique. Comment comprendre que l'exercice de fonctions naturelles, comme se reproduire et croître, conduise à des fautes morales?

Le postulat moral de l'économie de subsistance est apparemment sans appel. Les ressources étant limitées, la satisfaction des besoins croissants d'une population croissante doit se faire sur le dos du voisin. Certes: «[un tel] impérialisme ne relève guère du jugement de valeurs primaire» (Aydalot, 1980, p. 335). Cependant: «la pauvreté de l'espace sous-développé n'a pas de signification par elle-même, elle n'émerge qu'en liaison avec la richesse supérieure d'autres espaces» (*id.*, p. 5). Il n'est pourtant pas assuré qu'il y ait une corrélation «logique» entre la paupérisation de l'un et l'enrichissement de l'autre. Comme il pourrait arriver que la dépossession des riches conduise à une égalité de tous dans la misère. Dans le même ordre d'idées, Aydalot interprète la différenciation qualitative de l'espace à partir d'une économie qui sélectionne les technologies (1980, *passim*). L'économie est quantitative mais la production qu'elle finalise est plus ou moins développée selon qu'elle recourt à des technologies «nouvelles» ou «antérieures». Ces technologies introduiraient le discontinu projeté dans l'espace géographique. Celui-ci n'est pas moralement qualifié mais le «développement inégal» impliqué manifesterait ultimement une «logique de la domination». Ces subtilités signifient selon nous une amorce de déculpabilisation, un «désistement» de requête en procès qui renseigne sur un enjeu moral en train de s'épuiser.

*
* *
*

La réfutation du postulat d'une économie de subsistance, qui provoquerait «par ricochet» la facture de l'établissement humain, commence à être très étoffée. Des analyses de sites urbains en témoignent (Ritchot et Pelletier, 1987). Certaines reconstitutions du caractère endorégulé diffusant des banlieues consommatoires de la décennie de 1960 sont aussi éloquentes (Duncan, 1981). De 1920 à 1970, les demandes en logements et les mises en chantier ont varié assez

souvent en sens inverse (Pelletier, 1982, p. 57). En 1963-1965, la construction systématique de maisons unifamiliales fut ainsi destinée à une clientèle déjà très convenablement logée. Ne répondant à aucun besoin en général, les nouvelles maisons ont été commandées et vendues quand même.

Le même raisonnement s'applique à propos de l'aménagement des parcs victoriens de Québec à l'aube de ce siècle. Chevauchant une marge rurale et un front de villégiature confortable et «aéré», le vaste Parc des Champs de bataille répondait moins à un besoin en espace vert qu'un autre parc en bordure de faubourgs «noirs» qui en étaient privés. Le premier a survécu et a même chevillé le développement urbain, tandis que le second a disparu comme par enchantement. Cet exemple montre qu'en plus de ne pas souscrire à la mécanique des besoins, les aménagements qualitativement différenciés, tels les parcs-jardins, ne sauraient s'installer n'importe où dans l'aire d'influence d'une agglomération urbaine donnée (Melançon, 1991).

Les aménagements spatiaux ne sont pas réalisés pour satisfaire les besoins subjectifs. Les formes concrètes de l'établissement humain ne répondent pas à des satisfactions de besoins subjectifs ultimement tributaires de l'économie de subsistance. Elles ne répondent pas non plus de la recherche absolue du gain économique. La critique morale de celle-ci, même si elle fait intervenir (à tort!) une téléonomie des besoins, exprime qu'une médiation entrave la libre recherche du profit maximum. Sur la base de cette séquence de négations doit maintenant s'affirmer l'assertion à l'effet que la fonction objective des aménagements consiste à convertir des représentations symboliques³⁴.

Dans les limites de la présente étude, il convient peu de scruter le contenu sémantique de ces représentations symboliques. Il s'agit seulement de reconnaître la nécessité de l'espace géographique, tel qu'il s'interpose entre l'homme et la nature tout en s'investissant de telles représentations. Grâce à la règle de propriété, ces représentations s'actualisent en un espace abstrait, géométrisé, qui *interdit* le rapport direct entre l'homme et la nature. Cet énoncé peut désormais s'en remettre à la théorie thomienne de la prédation qui démontre que l'homme en tant que sujet individué n'existe pas en l'état de nature où prévaut le rapport direct de subsistance avec le monde extérieur. Car l'être vivant qui entre en relation immédiate avec son environnement pour satisfaire ses besoins ne peut pas s'identifier lui-même comme sujet individuel. Il est «fasciné» par la forme de ce qu'il vise de sorte qu'il est «aliéné» par le monde extérieur et ne peut pas s'en «libérer» en tant que sujet individuel (Thom, 1983, pp. 153-154).

Bien qu'en continuité avec la nature, l'économie de subsistance, selon un raisonnement qui remonte à Locke, serait morale par le fait que l'individu qui satisfait ses besoins en vertu de cette contrainte économique exercerait aussi une «liberté». Mercier³⁵ propose une critique de cette «moralisation» de l'économie de subsistance, qui traque une erreur théorique que nous reprenons ainsi. L'être vivant qui satisfait ses besoins, sous la contrainte d'une économie de subsistance en fusion avec la nature, n'exerce pas une liberté et n'agit pas moralement, parce qu'il n'a pas

encore atteint le stade de l'hominisation lui permettant de s'identifier comme sujet distant de l'objet de sa quête.

Ces propositions devraient casser le postulat de l'économie de subsistance selon lequel l'homme, en tant que sujet individué, transforme directement la nature par son travail pour se maintenir en vie. Car en l'occurrence d'une telle transformation, le stade de l'hominisation n'est pas encore franchi, tout simplement. *Il faut donc qu'il existe un «espace» entre l'homme et la nature, comme entre le sujet et l'objet.* L'homme ne met pas en valeur la nature mais cet *espace géographique abstrait* au demeurant imprégné de représentations symboliques et qui confère du sens à ses actions sur le monde. Sur la base de ce raisonnement, le rapport de l'économie à la géographie doit être repensé entièrement. Il n'est plus possible d'introduire un principe moral dans la reconduction de l'économie naturelle de subsistance subjective.

LA TRANSFORMATION DES VALEURS POSITIONNELLES EN VALEURS ÉCONOMIQUES

Le postulat de l'économie de subsistance a survécu aux montages discursifs explicitant la «mondialité» de l'économie d'échange, en affublant cette dernière d'une dimension morale. Pour sa part, la réfutation de ce postulat vient de faire ressortir le rôle dynamique de l'espace. L'espace géographique s'interpose entre le sujet et l'objet, sur la base d'un interdit frappant l'économie de subsistance en continuité avec la nature.

Aussitôt qu'il est admis que l'espace géographique abstrait doit s'interposer entre l'homme et la nature, la recomposition structurale de la géographie économique coule de source. Plus rien ne peut s'objecter à ce que la valorisation économique s'applique en priorité aux droits positifs élaborés à partir de la règle de propriété. La valorisation économique s'amorce bel et bien par l'aliénation de la propriété en rente de situation, car toute mise en valeur est primordialement «filtrée» par l'espace géographique.

Dans la mesure où est nécessaire l'interposition d'un espace géographique abstrait entre l'homme et la nature, il est impossible que la rentabilisation économique par les forces productives soit fondatrice d'établissement humain. La réalisation de celui-ci vient après une valorisation axée non pas sur la production mais sur l'appropriation, l'objet de cette appropriation étant l'espace géographique abstrait investi de valeur anthropologique (représentations symboliques).

LA CATÉGORISATION EN DOMAINES ABSTRAITS INVESTIS DE VALEURS POSITIONNELLES

Depuis sa première formulation dans un *Rapport d'Études...* (Ritchot *et al.*, 1977, p. 142), jusqu'aux développements récents dont il fait l'objet dans les thèses

de Desmarais (1991) et de Hubert (1992), le concept de *vacuum* rend compte de l'existence d'enclos interdits dont l'engendrement détermine la transformation de l'étendue continue en un espace morphologiquement articulé par des discontinuités. En chaque situation d'espèce, le *vacuum* est le domaine vide d'échelle locale dont l'accès est interdit par une défense armée, ou par une valorisation économique, ou très concrètement par l'édification d'un indélogeable monument.

L'interdit de propriété (qui a plus d'envergure morale que l'économie de subsistance!) aurait procédé à l'origine d'une sacralisation significative du déroulement d'une solution violente perpétrée là où se creuse le *vacuum*. Tant que dure la sacralisation, l'interdit de résidence est absolu et se réalise en formes exclusivement somptuaires: nécropoles, temples, forteresses, jardins... Quand il y a érosion du sacré (désacralisation), l'interdit est graduellement levé mais l'attractivité du *vacuum* donne lieu à une valorisation «exemplaire» par la rente. Le voisinage somptuaire monumental doit coûter cher, pour stimuler les forces productrices de valeurs économiques destinées à le payer!

La morphogenèse du *vacuum* a été très difficile à décrypter, parce qu'il a fallu reconsidérer le mode de saisie esthétique ainsi qu'une objectivité tributaire de méconnaissance subjective (Desmarais, 1991, chap. 3). Un tel processus n'est pas analysable en profondeur dans les limites de la présente étude. Dans l'optique d'une compréhension de la valorisation économique de l'espace géographique, il suffit de retenir qu'un *vacuum* refoule et attire des *trajectoires* de mobilité. L'interdiction d'un domaine commande la dispersion des effectifs déjà là, tout en provoquant une tendance au rassemblement d'autres effectifs vers son bord externe vu que ce domaine interdit est attractif par le fait d'être interdit³⁶. La règle universelle de propriété constitue ainsi l'espace en une matrice signifiante où les domaines interdits se démarquent des domaines permis par un système de discontinuités qualitatives.

En général, qu'il s'agisse de la catégorisation «archétypique» de Paris (Ritchot, 1991; Desmarais, 1991), ou de la structuration abstraite du village bororo (Desmarais, 1991, chap. 2), la trajectoire de dispersion (exorégulée diffusante) dessine une perspective diamétrale négative de type «ligne de talweg», tandis que la trajectoire de rassemblement (endorégulée focalisante) dessine une perspective diamétrale positive de type «ligne de crête». À proximité du *vacuum*, les perspectives négative et positive se superposent et articulent en chaque cas un «effet-col», une «configuration de seuil» (Ritchot, 1985b, p. 141). Par ailleurs, la reconnaissance des attributs de régulation et de directionnalité, qui caractérisent les trajectoires de dispersion D et de rassemblement R, permet de dégager la définition des trajectoires de concentration C (exorégulée focalisante) et d'évasion E (endorégulée diffusante). Telles sont, pour l'essentiel, les composantes d'une *catégorisation* indicative de contraintes géométriques, soit une *structure morphologique abstraite* caractérisée par une double perspective diamétrale³⁷.

Après avoir admis que les trajectoires de mobilité engendrent des discontinuités qui catégorisent l'espace géographique en domaines qualitativement distincts, il est possible de concevoir que les qualités relatives aux différentes

trajectoires s'investissent dans les domaines catégorisés. Ces qualités R, D, C, E n'existent pas à l'état isolé. Ce sont des *valeurs positionnelles*, leur existence étant rattachée à l'extension spatiale des domaines et ces derniers étant définis ensemble par les discontinuités qu'engendrent les trajectoires. Il y a donc lieu d'avancer que les domaines catégorisés sont investis par les qualités relatives aux trajectoires lors du déploiement des discontinuités. Bien que les trajectoires et les valeurs positionnelles soient notées par les mêmes caractères (R, D, C, E; R/E, C/E, R/D, etc.), il ne faut pas les confondre. Une trajectoire est un flux et est illustrée par une flèche, tandis qu'une valeur positionnelle est une qualité d'occupation spatiale contenue dans un domaine illustré par une case investie de cette valeur.

Sur le point de reconnaître le rôle des valeurs positionnelles dans la morphogenèse de l'établissement humain, nous pouvons considérer que le passage de l'une à l'autre serait influencé par au moins deux facteurs externes. Ces facteurs seraient ici la valorisation foncière et la pression démographique. La figure 1 dispose les valeurs positionnelles sous la forme d'un «carré»: les flèches relatives aux facteurs expriment que la valorisation économique favorise l'endorégulation et que la pression démographique (qui d'ailleurs influe sur la valorisation) favorise la focalisation.

Les facteurs externes, économiques, démographiques, etc., se comportent comme des «déclencheurs» qui permettent à des formes géographiques abstraites préexistantes — la catégorisation en domaines investis des valeurs positionnelles R, D, C, E — de se manifester à travers la réalisation des aménagements concrets. Par ailleurs, les conditions de possibilité de ces facteurs relèvent elles-mêmes de la catégorisation en domaines. Cette dernière rend possible la valorisation économique car, en son absence, l'instabilité et la confusion des positions relatives empêchent les différents acteurs de s'identifier et d'échanger entre eux. Pour sa part, la pression démographique d'envergure urbaine est moins l'effet naturel de la reproduction biologique de l'espèce que le résultat d'une politique systématique de peuplement par immigration d'origines rurale et ethnique, soit ce que permet la préexistence d'un espace géographique structuré morphologiquement (Lavigne, 1987).

Nous retrouvons la proposition à l'effet que l'espace géographique doit s'interposer d'emblée entre l'homme et la nature. Cet espace préexiste de ce fait aux valorisations économiques, aux pressions démographiques, etc. C'est pourquoi les discontinuités qualitatives de cet espace géographique ne peuvent pas procéder du comportement de ces facteurs. Ces derniers font apparaître des discontinuités qualitatives dont le déploiement doit être déduit d'une dynamique interne non réductible à leur comportement et qui relève du contrôle politique de la mobilité par l'appropriation. En effet:

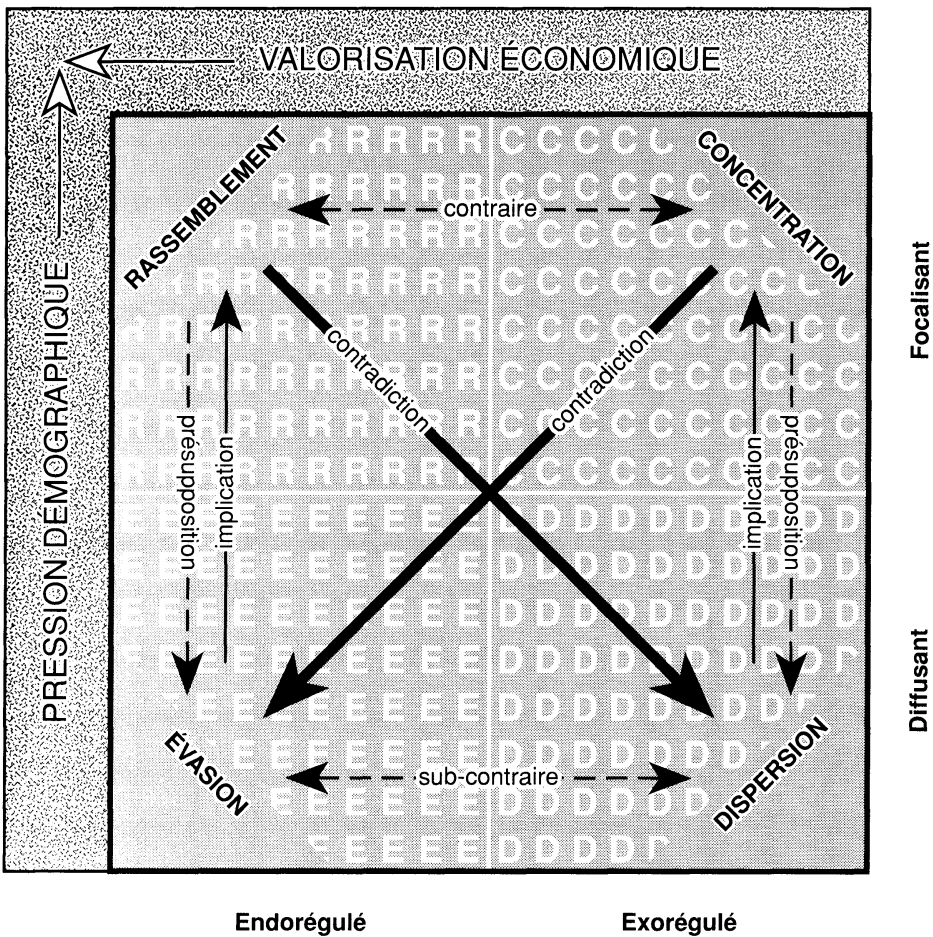
Figure 1

QUALITÉS D'OCCUPATION SPATIALE:

VALEURS POSITIONNELLES

ET

FACTEURS EXTERNES



- 1) tel établissement humain réalise des représentations symboliques, une valeur anthropologique. L'aménagement phénoménal convertit du sens que la catégorisation lui accorde en tant qu'objet abstrait;
- 2) cette définition présuppose que la valeur anthropologique puisse s'investir dans l'espace;
- 3) mais cet espace n'est pas donné, il est produit. La production de cet espace, qui est une entité abstraite, s'effectue sur le mode de l'actualisation dont l'opérateur est la règle de propriété;
- 4) or la règle de propriété, d'essence politique, actualise spatialement la valeur anthropologique en limitant l'accès à certains domaines qualifiés par l'endorégulation de la mobilité (trajectoires E et R), tout en contraignant la mobilité dans d'autres domaines qualifiés par l'exorégulation (trajectoires D et C);
- 5) par conséquent, *le contrôle politique de la mobilité par l'appropriation* fait évoluer les représentations symboliques (la valeur anthropologique actualisée en espace) en valeurs positionnelles (investies dans les domaines R, D, C, E). Après quoi celles-ci sont susceptibles d'être transformées en valeurs économiques (rentes de situation) et par le fait même en aménagements concrets.

Les formes abstraites investies de valeur(s) n'étant pas tributaires des facteurs externes, elles peuvent être structurellement stables³⁸. Si les formes concrètes de l'établissement humain ont pour fonction de convertir des représentations symboliques, les formes abstraites, pour leur part, ont pour fonction d'assurer une stabilité structurelle à cette réalisation. Sous cet angle, l'établissement humain réalisé serait non seulement le présupposé mais le *stimulus* de la rentabilisation par les forces productives³⁹. Dans la mesure où il résiste à la variabilité «folle» des facteurs externes, l'établissement humain structurellement stable conditionnerait bel et bien la possibilité de «brasser des affaires». Ce qui voudrait dire qu'une phase de développement économique n'est pas vraiment amorcée quand prévalent encore des activités de planification et d'aménagement comme la réservation de domaines, la spéculation foncière, voire l'édification elle-même qui enrôle une industrie de la construction technologiquement déphasée. Le développement économique se manifesterait lorsque l'établissement humain qui doit le stimuler est suffisamment réalisé pour garantir une certaine stabilité.

L'EXTERNALISATION DE LA CATÉGORISATION PAR LES UNITÉS DE VOISINAGE

Revenons à la catégorisation *en général*, qui est «stratifiée» en trois échelles⁴⁰:

- 1) à l'échelle globale, où se différencient qualitativement les perspectives radioconcentriques et diamétrales⁴¹, les domaines interdits et permis sont qualifiés par la régulation⁴². Les premiers sont endorégulés, les seconds sont exorégulés;
- 2) à l'échelle intermédiaire, les discontinuités informent les domaines abstraits sous-jacents aux *unités de voisinage* comme les types de banlieue, de faubourg, de quartier, etc. Qualifiés par la directionnalité à ce niveau, les domaines sont focalisants ou diffusants;
- 3) à l'échelle locale, les positions des parcelles cadastrales et des formes concrètes se trouvent alors à être portées par les domaines R, D, C, E, R/E, C/E, etc.

Le prochain commentaire considère les formes d'échelle intermédiaire seulement. Dans l'éventualité de n'importe quel aménagement concret, les domaines de la catégorisation abstraite sont valorisés en vertu des qualités relatives à leur position spatiale. La figure 2⁴³ classe les valeurs positionnelles investies dans les formes abstraites et qui se réalisent concrètement sous l'action des paramètres. Les valeurs positionnelles prennent les devants de la valorisation foncière incitative de la réalisation des unités de voisinage disposées sur le pourtour du graphique. Considérant que la pression démographique, constante et croissante de bas en haut comme l'indique son vecteur sur le graphique, influe sur une valorisation qui croît non seulement en direction de la position endorégulée (de droite à gauche) mais aussi de la position focalisante (de bas en haut), nous pouvons admettre que les valeurs foncières montent continûment et conformément aux directions des deux vecteurs de contrôle:

- 1) les valeurs foncières maximales sont donc spatialisées par les domaines de rassemblement (R);
- 2) les valeurs minimales sont spatialisées par les domaines de dispersion (D);
- 3) les valeurs moyennes sont spatialisées par les domaines d'évasion (E) et de concentration (C).

Ainsi, la valorisation foncière croît continûment, tout en étant associée à des changements qualitatifs brusques qui se produisent dans l'espace lorsque l'on passe d'une valeur positionnelle à une autre. Déterminée sur le mode algébrique (Lavigne, 1985), la valeur de la rente de situation, qui se trouve sur la transition entre deux domaines distincts, est alors dite «critique» dans la mesure où une variation infinitésimale à la hausse ou à la baisse est susceptible de déclencher un changement qualitatif brusque (une «transition de phase») dans la valeur positionnelle du domaine. Par exemple:

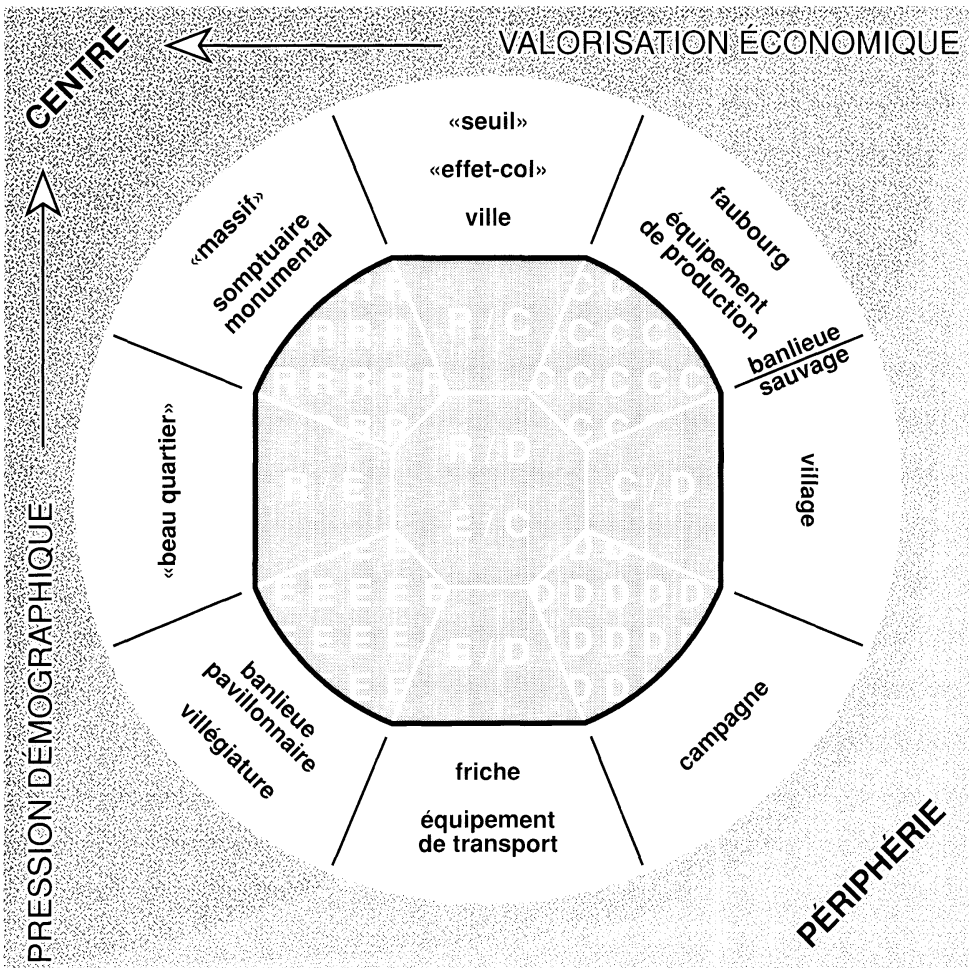
Figure 2

QUALITÉS D'OCCUPATION SPATIALE:

VALEURS POSITIONNELLES

ET

UNITÉS DE VOISINAGE



- 1) un domaine d'évasion subit une valorisation à la hausse. Il peut se produire une intensification de l'occupation sans changement qualitatif. Le front de villégiature ou de grande banlieue qui s'y trouve prend alors de la valeur sans se modifier qualitativement. Mais au-delà d'une valeur critique, supposons que la tendance à l'évasion E est supplantée par la tendance au couplage E/C. L'ancien front de villégiature ou de grande banlieue se transforme alors en quartier artisan. Celui-ci se caractérise par la petite propriété d'évasion aux rez-de-chaussée et la location concentrationnaire aux étages (banlieue E surmontée d'un faubourg C);
- 2) supposons que le quartier artisan (E/C) subisse une dévalorisation due à une évasion de petits propriétaires vers une nouvelle banlieue. La tendance E va localement se relâcher et, en deçà d'une valeur critique, la tendance C va l'emporter. Le quartier artisan devient alors un faubourg (location intégrale);
- 3) si ce faubourg (C) subit une revalorisation à la hausse, il risque d'être détruit pour être remplacé par de nouvelles formes de concentration plus denses mais, au-delà d'une certaine valeur critique, la tendance R/E peut supplanter la tendance C. Le faubourg évolue alors en «beau quartier» (copropriété intégrale, indivise, divisée ou de condominium).

Revenons à la lecture du graphique, qui permet de localiser les valeurs foncières critiques. Nous pouvons anticiper en effet que les valeurs critiques se positionnent:

- 1) entre les domaines de rassemblement (R) et de concentration (C), «en ville» (R/C, interpénétration de massifs somptuaires, de monuments, de parcs, etc., et de faubourgs);
- 2) entre les domaines de rassemblement (R) et d'évasion (E), dans les «beaux quartiers» (R/E);
- 3) entre les domaines de concentration (C) et de dispersion (D), dans les villages proches de la ville (C/D);
- 4) entre les domaines d'évasion (E) et de dispersion (D), dans des friches où s'implantent des équipements de transport (E/D).

Les valeurs foncières critiques sont circonscrites moyennant des échantillonnages de valeurs typiques relevées dans les voisinages stables et avec lesquelles elles doivent communiquer continûment. À titre indicatif:

- 1) en valeur positionnelle R, les valeurs foncières sont maximales et baissent en direction des valeurs critiques de la ville (R/C) et du «beau quartier» (R/E);

- 2) en valeur positionnelle C, les valeurs foncières sont moyennes, elles montent d'une part à l'approche des valeurs critiques de la ville (R/C) et baissent d'autre part en direction des valeurs critiques du village (C/D);
- 3) en valeur positionnelle E, les valeurs foncières sont moyennes, elles montent d'une part à l'approche des valeurs critiques du «beau quartier» (R/E) et baissent d'autre part en direction des valeurs critiques de la friche (E/D);
- 4) en valeur positionnelle D, les valeurs foncières sont minimales et montent à l'approche des valeurs critiques du village (C/D) et de la friche au contact des antennes d'évasion (E/D).

La portée pratique de la présente analyse permet d'insister sur le fait que la projection spatiale des rentabilisations économiques rattachées aux formes de l'aménagement concret n'est pas suffisante, dans la perspective d'une compréhension des différences qualitatives entre ces formes d'échelle intermédiaire que sont les unités de voisinage (faubourgs, banlieues, quartiers, villages, etc.). Les valorisations économiques n'expliquent pas les diverses manifestations des valeurs positionnelles. Ces dernières préexistent aux valorisations quantitatives qui suscitent leur réalisation concrète sans en déterminer pour autant les caractères qualitatifs. En l'absence d'une élaboration théorique reconstituant l'existence de la catégorisation sous-jacente à ces mises en valeur, il est impossible de savoir quelles sont les réponses morphologiques aux valorisations qui sont appelées à se maintenir, à progresser ou à décliner.

La détection des formes abstraites, et des valeurs positionnelles colocalisées par celles-ci, sous-tend ainsi efficacement la projection spatiale des valeurs foncières, conférant à celles-ci leur sens et leur permettant de s'intégrer à une description qualitative des aménagements qu'elles sont incapables en elles-mêmes de dynamiser.

Si les valeurs positionnelles de la catégorisation s'imposent aux édifications éventuelles et à leur performance économique, cela ne veut pas dire qu'elles contraignent de façon rigide la réalisation des aménagements correspondants. Bien au contraire, il peut arriver, par exemple, qu'un massif de concentration de type faubourg locatif fonctionne comme un verrou en travers d'une trajectoire d'évasion pavillonnaire verte. Mais en cette sorte de circonstance, le bâtiment ne sera pas rentable ou devra être recyclé dès sa mise en fonction, à moins qu'il soit condamné à la démolition à plus ou moins brève échéance.

En pratique, bien entendu, n'importe quoi peut être construit n'importe où, pourvu que le terrain, la technologie, le capital mort et le pouvoir de décision le permettent. Mais en méconnaissant la catégorisation, cette procédure conduit à fonder la réussite éventuelle sur l'erreur passée. Ce sont moins les faillites qui sont à redouter dans cette sorte de cheminement que l'entropie.

En effet, les fluctuations de la valorisation économique entraînent des changements quantitatifs qui, au-delà ou en deçà de valeurs critiques, s'accompagnent de changements qualitatifs brusques. Ce qui permet de comprendre certaines surprises. Pensons à l'aventure sans lendemain d'un parc victorien à Québec (Melançon, 1991), ou à l'exemple récent de l'autoroute Dufferin-Montmorency qui y défigure le voisinage d'un patrimoine reconnu par l'UNESCO. Dans ce cas, la transformation économique à la hausse d'une valeur positionnelle C, sous-jacente à un faubourg désinvesti aux lendemains de la Seconde Guerre, y a d'abord suscité une évacuation et l'implantation de nouvelles formes de concentration plus denses, non étrangères à l'autoroute en viaduc. Mais le franchissement d'une valeur critique a permis au faubourg d'être ressaisi par la vague patrimoniale à compter de la décennie de 1970. D'où l'évolution du faubourg en quartier artisan (le faubourg Saint-Jean). Ce à quoi l'autoroute ne répondait plus dès le moment de son inauguration (1977).

À l'encontre de telles déconvenues qui commencent à préoccuper les experts et l'opinion publique, la détection des valeurs critiques s'oriente avec justesse vers l'acquisition d'une instrumentation analytique diachronique, susceptible de continuelles mises à jour, et appelée à disposer le cas échéant d'un sérieux potentiel de prédictivité.

CONCLUSION

La méthode de spatialisation des entités non spatiales doit être prescrite par une théorie. Il ne suffit pas de remonter agrégativement de l'observation des morphologies empiriques d'échelle locale à des ensembles plus vastes, comme si nous avions à faire une sorte de puzzle. Puisque les formes édifiées subissent des contraintes géométriques relatives à leur position spatiale, la méthode structurale consiste à remonter de l'observation de ces morphologies empiriques à la connaissance d'une catégorisation qui n'est pas déductible de leur description. L'observation des morphologies empiriques ne peut donc conduire qu'à l'hypothèse prévoyant que des contraintes géométriques de nature positionnelle s'exercent sur leur apparition effective.

Il convient de s'apercevoir, au terme de cette étude, que la pression démographique, la planification juridico-administrative (cadastre), la valorisation économique, etc., en tant que facteurs externes, déclenchent la réalisation des morphologies empiriques de l'établissement humain sans déterminer les caractères qualitatifs de celles-ci. Ce sont les valeurs positionnelles, intrinsèques aux domaines vides colocalisés par la catégorisation abstraite de l'espace géographique, qui rendent compte de ces caractères, tout en surdéterminant les valorisations foncières qui donnent prise à la rentabilisation des aménagements concrets par les forces productives.

Par ailleurs, la catégorisation dessine des perspectives radioconcentriques et diamétrales structurellement stables. Toute émergente qu'elle soit, cette

structure morphologique ne doit pas ses qualités aux facteurs externes. Elle leur préexiste en tant qu'objet engendré par une dynamique interne d'ordre anthropologico-politique. Elle contraint la position spatiale des entités économiques qui pourtant lui permettent de se manifester en surface de paysages réels.

*
* *
*

Dans l'optique d'une réévaluation des paramètres de l'économie générale, la présente élaboration structurale est susceptible d'apporter un changement de conceptualisation théorique qui n'est pourtant pas dépourvu de conséquences pratiques. Si, comme nous l'avons soutenu, l'économie tire son sens du parcours morphogénétique de l'établissement humain où elle se trouve prise, il est permis de repenser ainsi le problème pratique de la géographie économique, auquel d'ailleurs la science économique n'est pas étrangère: *le fait de l'établissement humain est indissociable d'un phénomène d'endettement chronique.*

Rappelons à cette fin que la règle universelle de propriété actualise en espace des représentations symboliques. Cette actualisation spatiale amorce le parcours morphogénétique. L'homme ne transforme pas directement la nature mais des représentations symboliques actualisées en espace par la propriété. Toute mise en valeur de la nature est indirecte par conséquent, étant interceptée par la valorisation de représentations symboliques actualisées spatialement. Et comme l'actualisation de ces représentations devance l'édification, il faut nécessairement recourir au crédit pour valoriser la propriété qui l'opère.

Sous un tel rapport, l'endettement viendrait de la valorisation de la propriété *en général*. Le crédit octroyé en ce sens est *structurel*. Il ne s'agit pas d'un crédit conjoncturel ou *ad hoc*, auquel il faut recourir quand les revenus découlant de la production par le travail ne suffisent plus. Dans cet ordre de faits qui remonterait aux origines de la culture (Mercier, 1985, pp. 71-85), la valorisation de la propriété essentialise le crédit. C'est que l'édification conséquente n'est pas encore réalisée en chaque situation où s'effectue une telle valorisation.

Au surplus, le travail producteur d'une plus-value largement destinée au remboursement de la dette ne vient pas avec la construction, comme nous l'avons noté. Cette industrie «pas comme les autres» est peu payante de ce point de vue. Elle n'est que le présumé de la rentabilisation par les forces productives. Ainsi, la propriété, qui ne peut être valorisée que grâce au crédit, conditionne une édification non rentable en soi et seulement ciblée par les forces productives. Celles-ci permettent finalement l'accumulation de richesse qui *en principe* permet le remboursement de la dette.

Nous constatons aisément que la rente de situation exerce une ponction sur la plus-value produite par le travail (forces productives). Tel est le rôle de la plus-value en effet. Celle-ci existe sous condition d'être parasitée par la rente foncière. Si la valorisation de la propriété devance une édification qui stimule la

rentabilisation par les forces productives, ces forces produisent la plus-value sous condition *sine qua non* qu'elle soit pompée par la rente.

Qu'arrive-t-il, donc, si la propriété ne sélectionne pas de représentations symboliques, parce que celles-ci sont refoulées, parce que l'institution s'effondre, etc.? Le paysage éventuellement construit s'avère hyposignifiant: il ne vaut pas la peine d'être rentabilisé par les forces productives. La dette contractée pour valoriser la propriété initiale est alors réduite et commande par conséquent un faible développement des forces productives. Qu'arrive-t-il, par contre, si la propriété sélectionne effectivement des représentations symboliques? On peut s'attendre, dans ce cas, à ce que l'édification soit signifiante, dans la mesure évidemment où elle convertit ces représentations en un établissement humain «à la hauteur». En la circonstance, la valorisation par la rente s'accroît et commande une rentabilisation productive techniquement plus performante (situation de développement). Cette rentabilisation doit produire la plus-value qu'exige le remboursement d'une dette globalement plus élevée.

Mais supposons que les forces productives soient localement lacunaires, même si l'endettement découlant de la valorisation de la propriété prend de l'ampleur. Dès lors la rentabilisation adéquate ne pourra pas s'enclencher et la dette ne sera pas remboursable. Toutes les situations récapitulées ci-dessus sont possibles. Il peut arriver que la propriété soit peu valorisée par la rente (situation de sous-développement). Il peut arriver aussi qu'un établissement humain de qualité ne soit pas suffisamment rentabilisé par les forces productives (situation coloniale). Ces comportements économiques caractérisent des paramètres de contrôle et non pas des causes immanentes à la dynamique interne des morphologies géographiques. Ils font apparaître les morphologies empiriques et les rendent utiles mais la relation qu'ils entretiennent avec ces morphologies n'est pas nécessaire: elle peut connaître des ratés. Depuis l'Antiquité, certaines situations coloniales sont éloquentes sous de tels rapports. Le parcours morphogénétique s'y accomplit parfois jusqu'aux niveaux de la valorisation par la rente et de l'édification de qualité, tandis que la rentabilisation adéquate par des forces productives suffisamment développées — la balance du parcours — s'accomplit ailleurs.

Quoi qu'il en soit, une perspective d'endettement chronique semble devoir envahir l'horizon de l'établissement humain depuis qu'il existe. La solution pratique à ce genre de problème n'est pas économique mais politique. L'économie dépend du pouvoir et celui-ci procède du contrôle de la mobilité des acteurs par l'appropriation. Ou bien tel acteur contrôle sa position et peut se permettre de rembourser la part de la dette qui lui incombe, à moins qu'il refile la facture à autrui. Ou bien tel acteur perd le contrôle politique de sa position et n'a pas le moyen d'être endetté tout en étant obligé de l'être c'est-à-dire de travailler *plus*.

NOTES

- 1 Woodcock et Davis, 1984, pp. 56 et suiv.: un «paramètre de contrôle» (= «facteur externe») déclenche la manifestation d'une «phase» (une «qualité d'occupation spatiale» selon la géographie humaine structurale) sans en déterminer la dynamique interne.
- 2 Le mot «projection» évoque dans ces pages la métaphore cinématographique, l'envoi d'une image sur un écran lisse, de sorte que les traits de cette image ne sauraient renvoyer à la surface homogène de l'écran mais bien à la pellicule qui passe dans le «projecteur».
- 3 Cet article condense l'argument d'une recherche interdisciplinaire subventionnée par le Fonds pour la Formation des Chercheurs et l'Aide à la Recherche (Fonds FCAR), dans le cadre du programme des «subventions aux Équipes» de cet organisme du Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec. Sous le titre *Analyse et gestion de l'information spatialisée en morphologie urbaine*, cette recherche a permis de démontrer la possibilité de «gérer» les informations économiques spatialisées selon les propositions de la géographie structurale. Le terrain d'application est la région de Québec.
- 4 Cette partie de la recherche constitue la matière de la thèse de Loukili (1991) et elle a fait l'objet d'une communication au *Technical Seminar* de Phoenix (DesRosiers et Thériault, 1991).
- 5 Les bibliographies pléthoriques dénotent plus le consensus que la diversité à ce propos. Si l'espace est produit par les «systèmes» économiques pour ensuite être projeté sur la surface géographique de la terre, il faut que celle-ci soit conçue comme étant continue et amorphe. Cette exigence de doctrine rendrait compte de l'interminable audience qu'ont connue les modèles archaïques de Von Thünen (1842-1850), de Weber, etc., lesquels furent récemment complexifiés par Berry *et al.* (1976).
- 6 Les nombreuses références aux schémas de Lösch (1967) et de Christaller (1966) sont significatives du succès de cette conception, d'ailleurs recyclée par les élaborations de l'École de sociologie urbaine de Chicago, comme par les théories des lieux centraux et de l'écologie factorielle au demeurant confortées du courant des «méthodes quantitatives» en géographie à compter de la décennie de 1960. Concernant les «lieux centraux», cf. Bailly, 1978, pp. 91-99, où est citée cette proposition de Ray: «La croissance d'une ville est fonction de sa possibilité de développer des activités de marché». Concernant l'écologie factorielle, cf. Berry, 1971.
- 7 Un titre de Lipietz est significatif: *Le Capital et son espace* (1977). À propos de la projection du fait social, cf. Claval, 1988; Castells, 1973, in Introduction: «Considérer la ville comme la projection de la société sur l'espace est à la fois un point de départ indispensable et une affirmation trop élémentaire». Mais est-ce «trop élémentaire» parce que jugé «indispensable» au départ?
- 8 En ce qui concerne l'économie spatiale, nous avons consulté en priorité l'œuvre d'Aydalot, où l'influence de Marx est manifeste tout en n'étant pas dogmatisante.
- 9 Il ne conviendrait pas de disserter ici sur le lien qui pourrait exister entre la frontière géographique et la frontière (géo-)politique. La géographie structurale associe la dimension politique au contrôle de la mobilité des acteurs sociaux par l'appropriation (Ritchot, 1991, partie I). Dans cette optique, la frontière territoriale n'est pas politique en soi bien que, en tant que «discontinuité», elle puisse être engendrée par des trajectoires traduisant un contrôle politique de la mobilité.
- 10 Cf. entre autres, Aydalot *et al.*, 1976, Introduction; 1983, p. 175; la «robinsonade» de Isard, 1969; Rémy, 1966; etc.
- 11 La taxinomie des formes bâties ne serait pas objective et relèverait d'un langage de convention. Il n'y aurait pas d'objet non seulement urbain mais géographique en général. Il n'y aurait que des «systèmes» offerts aux méthodes quantitatives (Reymond, 1977; Dumolard, 1981); Berry *et al.*, (1976) alignent la géographie économique sur la théorie générale des systèmes. Quant à la «typologie» architecturale, proche de la morphologie urbaine empirique critiquée par Choay, cf. la récente mise au jour de Croizé *et al.*, 1991.
- 12 Brunet (1968) présente les discontinuités en géographie comme étant des «phénomènes» c'est-à-dire des divers empiriques sensoriellement perceptibles. Brunet est resté fidèle à

- ce principe empiriste jusque dans ses écrits les plus récents (1980, 1989, 1990). En affirmant que les discontinuités se retrouvent dans «la nature des choses» et pas seulement «dans l'esprit du chercheur» (1968, p. 11), l'auteur suggère que toute théorie d'espace géographique, qui pose le problème des discontinuités qualitatives en vertu d'un choix d'objet abstrait, est condamnée à choir dans l'idéalisme. Pourtant, les discontinuités qualitatives manifestées par l'espace géographique renvoient à la *réalité* d'un objet abstrait qui n'est ni dans la nature des choses ni dans l'esprit du chercheur.
- 13 Un «parcours morphogénétique» est un «cycle de spatialisation» dont la durée est rarement inférieure à un siècle. L'urbanisation de Paris en aurait connu au moins quatre. Les étapes du «parcours» ont été «déclinées» par Desmarais, dans sa thèse de doctorat (1991; cf. aussi son article dans ce numéro).
 - 14 Pour une relecture complète de la rente dans le sillage de la géographie structurale, cf. Lavigne (1983, 1985, 1987, 1988). Il est communément admis que la rente de situation, «parasitaire» et de ce fait contradictoire par rapport à la plus-value découlant des transformations matérielles par les forces productives, exerce une ponction sur celle-ci (Lipietz, 1974). Nous revenons en conclusion sur le sens de ce rapport.
 - 15 Les indices du caractère peu lucratif de l'industrie de la construction *per se* ne manquent pas: déphasage technologique, rôle de l'économie domestique et de l'artisanat, etc. (cf. Ritchot, 1985a, pp. 133-135; Ball et Connolly, 1987, p. 155).
 - 16 Les équipements ferroviaires ont inspiré l'éclectisme victorien. Les silos à grains portuaires ont contribué à lancer le design. Les raffineries se reconnaissent dans la récente vogue de l'architecture tubulaire (Beaubourg à Paris, la réfection du Vieux-Port de Québec en 1984, etc., cf. Ritchot, 1991, pp. 70-71). À noter que les enveloppes architecturales destinées à la production industrielle, mises en place au terme d'un cycle long de spatialisation (cf. *supra*, note 13), modélisent la stylistique des formes bâties d'un cycle ultérieur de moyenne durée (30 à 50 ans). Quant à la «saisie esthétique» de la valeur anthropologique (représentations symboliques), cf. Desmarais, 1991, chap. 3 et Ritchot, 1991, Étude 2.
 - 17 Le commentaire suivant résume assez bien la faveur dont jouit le concept d'externalité auprès de Claval, 1984, p. 303: «À la fin du XIX^e siècle [...], Alfred Marshall remarque que les entreprises se localisent parfois hors des lieux où la volonté de minimiser les frais de transport devrait les conduire: elles affectionnent les villes et les secteurs où se développent les complémentarités indirectes qu'il propose de baptiser économies externes. L'expression est malheureuse car elle voile le fait essentiel – l'idée qu'il est des avantages suscités par l'organisation même de l'espace, et qu'ils sont particulièrement nombreux dans les grandes cités – mais la notion est capitale, car elle introduit dans la pensée économique quelque chose qui est spécifiquement urbain».
 - 18 Braudel (1985): d'après les reconductions de l'accumulation (proto-)capitaliste au Moyen-Âge, l'argent de l'usure requis par le négoce aurait été culpabilisé afin qu'il puisse être légué par testament et ainsi financer l'édification des cathédrales (LeGoff, 1986; Gimpel, 1971). Sans une telle culpabilisation, l'argent de l'usure n'aurait pas été converti en œuvre d'art et n'aurait pas pu prendre de la valeur. Il est également possible de reconstruire un argument de même type pour comprendre l'accumulation de richesses pendant l'Antiquité esclavagiste. Il importe surtout ici de se rappeler que l'économie monétaire prend de l'ampleur à la condition qu'il y ait de la circulation *au loin* et du *sens*. La cathédrale gothique aurait conféré son sens à une accumulation usuraire proto-capitaliste, sans quoi la monnaie «mal acquise» n'aurait pas pu se transformer en richesse (Ritchot, 1991, partie II).
 - 19 Domon, Gariépy, Bouchard, 1987. Fischer tente de réconcilier cependant l'aménagement des équipements de production industrielle avec la dimension qualitative environnementale. Il fait rejouer ainsi la notion d'externalité dans un contexte qui commençait à lui devenir étranger (1990, pp. 14-15): la localisation industrielle tiendrait compte d'effets de voisinage et non plus seulement de la tendance à réduire au minimum l'investissement en «capital mort».
 - 20 L'ouvrage de Achour (1989) est déjà un classique à cet égard et conclut à la pertinence de ne pas conclure.

- 21 Cf. Aglietta, 1976 et 1979; Harvey, 1988 et 1989.
- 22 Moulart et Swyngedouw, 1989; Swyngedouw et Kesteloot, 1990.
- 23 Pour évoquer les méthodes industrielles d'un Henry Ford: Lipietz, 1984; Harvey, 1988.
- 24 Ce paragraphe et les suivants reprennent un développement de la conférence d'Amiens du 3 mai 1991, sur la «dimension éthique des projets urbains» (CAUE-Somme, à paraître). Concernant certaines «questions que soulève la recherche des principes d'une nouvelle politique d'aménagement [...] adaptée aux conditions nouvelles de l'économie», se reporter au numéro spécial de la *Revue d'Économie régionale et urbaine* sous la direction de Lajugie, 1989. Et pour «une synthèse des grandes réflexions des sciences économiques et sociales à propos de l'analyse spatiale», se reporter à Bailly *et al.*, 1988.
- 25 Pour une présentation détaillée des objectifs de la décentralisation en France, cf. Benko, 1987. Pour un aperçu d'objectifs analogues au Québec, cf. Bonneville, 1984. Beaujeu-Garnier mentionne, dans la *Conclusion à sa Géographie urbaine*, une «prophétie» de Perroux qui remonte à 1955! (1980, pp. 337-339). Cf. aussi Aydalot, 1985.
- 26 Aydalot, 1980, pp. 316 et suiv. La grande entreprise répartit ses points d'appui en fonction d'une organisation spatiale planétaire, de sorte que la décentralisation dans ce cas refoule les «technologies antérieures» en pays «sous-développés» tout en étant corrélative à une centralisation qui se trouve à être visible davantage en métropole. Cf. aussi Bradbury, 1985.
- 27 À noter que Dézert et Verlaque (1978) ont élaboré une géographie exhaustive de l'espace industriel qui recoupe les résultats d'Aydalot concernant la hiérarchie des facteurs de localisation. Apparemment non concertée, une telle rencontre est significative du consensus dont il fut question plus haut et qui sous-tendrait l'adéquation entre la géographie économique et l'économie spatiale.
- 28 Les analyses gardant une distance par rapport à la méthode projective tout en ne disposant pas de théorie structurale se singularisent par la mise à jour qu'elles font de la complexité du processus de spatialisation et surtout de la part d'indécidabilité qu'il recèle: cf., outre les ouvrages déjà cités d'Aydalot, ceux de Ponsard (1955, 1966), de Pælinck et Klaasen (1979), de Gaudin (1979) et de Gottdiener (1987).
- 29 Claval (1984, p. 303) cite à ce sujet Tsuru et Rémy.
- 30 Par définition, la conception qualifiée ici d'«atomiste» s'oppose à la conception dite «structurale»: cf. Desmarais, 1991, chap. 1.
- 31 Pour paraphraser le titre d'un livre de Le Corbusier: quant à la récupération de l'argent de l'usure par l'édification de la ville-cathédrale, cf. *supra*, note 18. Au sujet du sens de l'urbanisation haussmannienne, cf. Gaillard, 1977; Ritchot, 1986.
- 32 Des études très autorisées affichent cette téléonomie, notamment de Castells (1973), Harvey (1973), Hillier et Hanson (1984), Kaufman (1989), etc. On peut supposer aussi que la réalisation du profit récompense le mérite, entre autres celui de l'industriel qui crée des emplois c'est-à-dire des moyens de subsister en faveur des salariés. Il n'est pas question d'être sceptique envers la morale et encore moins de lui préférer la science. Notre intention est de traquer une aporie qui interdit la théorie géographique structurale au nom d'une morale naturelle qui ne tient plus debout.
- 33 Inspirée de la philosophie naturelle, la moralisation ratzélienne de l'économie de subsistance subjective est ainsi récapitulée par Mercier (1990, p. 606): «Cet intérêt économique est a priori individuel. Cela suppose, si on en reste à ce niveau, une concurrence absolue entre les individus. Ultimement violente, cette situation conduit à l'insécurité qui menace l'intégrité de chacun. Pour éviter cette issue, les individus reconnaissent qu'il est préférable, au nom de leur propre intérêt, de coopérer. C'est pourquoi l'intérêt économique, qui est "d'abord strictement individuel [...]", se trouve ensuite progressivement englobé dans un intérêt collectif" à caractère politique».
- 34 Contentons-nous ici de les apparenter à des «valeurs anthropologiques», comme la modernité et l'ancienneté mentionnées au tout début de cet article. Se reporter aux thèses de Desmarais, pour plus de développements concernant ces «universaux de l'imaginaire anthropologique». Cf. aussi Ritchot, 1991, Étude 2.

- 35 Mercier, 1986, p. 323: «Le raisonnement de Locke est que l'homme, dans "l'état de nature", est soumis à la loi de la nature dont le but est la "conservation du genre humain" (Locke, 1984, p. 176). En vertu de cette loi, chacun doit assurer sa subsistance (*Ibid.*, p. 175). Cette obligation confère par ailleurs à chacun le droit (naturel) de pourvoir à sa propre conservation (*Ibid.*, p. 179). Pour se conformer à la loi de la nature, chaque individu doit avoir la liberté de ce faire» (*Ibid.*, pp. 186-187 et 270). L'auteur précise auparavant (p. 332) que cette consécution «a été retenue au sein de la tradition libérale jusqu'à nos jours et [que] son influence a été déterminante en Occident». Il insiste en note sur la «constance historique» de ce discours libéral, mise en évidence par Vachet et Liebich: «Encore aujourd'hui, le néo-libéralisme [...] se réclame toujours de Locke».
- 36 En tant qu'«objet de désir», le *vacuum* est attractif du simple fait que «l'Autre» en dispose.
- 37 Si l'espace géographique est catégorisé en domaines qualitativement différenciés, les discontinuités qui informent ces domaines ne peuvent pas résulter des délimitations du parcellaire cadastral. Celui-ci ne traduit pas les différences qualitatives entre domaines interdits et permis, endorégulés et exorégulés, urbains et ruraux, etc. N'importe quel polygone cadastral peut être tracé dans n'importe quel domaine de la catégorisation et quelle que soit la trajectoire qui l'engendre (Guenet, 1991). Advenant le cas où la même description statistique s'appliquerait localement aux polygones cadastraux et aux domaines reconstitués de la catégorisation, il n'en découlerait pas pour autant une concordance dans la définition des uns et des autres.
- 38 La «morphogénèse de Paris» montre que sa configuration de seuil, acquise dès le XII^e siècle, a résisté jusqu'après le cycle haussmannien (Desmarais, in Ritchoy, 1991, Étude 8).
- 39 Il vaut peut-être la peine de faire un rapprochement entre cette conception structurale de la géographie économique et les *Principles of Economic Life* de Jane Jacobs (1984). Ces «principes» insistent d'abord sur le fait que la «vie économique» est locale, territoriale, avant d'être un phénomène de société tel la lutte des classes par exemple. Ils montrent aussitôt cependant qu'un même territoire «national» peut réagir différemment à des *stimuli* extérieurs (cf. les réponses du nord et du sud italiens au plan Marshall du lendemain de la Seconde Guerre). Le montage de Jacobs est proche de la théorie de la forme urbaine par le rôle qu'il accorde à l'esthétique et à l'indécidabilité des destins assignés par les lieux géographiques, d'où sa réserve à l'égard des programmes de planification et d'aménagement à base de développement économique. Par ailleurs, l'auteure ne reconnaît pas le rôle de l'espace géographique abstrait, à l'interface des représentations symboliques esthétiquement saisies et des mises en valeur économiques. Sa conception atomiste du développement est significative de ce manque. La référence à Adam Smith — «*All big things grow from little things*» — omet d'explicitier que l'agrégation des micro-formes de l'établissement humain s'effectue dans le cadre contraignant d'une catégorisation abstraite préexistante qui pour sa part est *globale*. Même si l'échange au loin n'est pas ignoré comme dans la thèse des externalités (cf. l'exemple de la revitalisation du village de Bardou), il découle de cette conception atomiste, en l'absence d'une connaissance de la structuration globale de l'espace géographique abstrait, un parti pris moral en faveur du micro-, un peu dans l'esprit de la formule de Schoumaker: «*Small is beautiful*».
- 40 Les «échelles» partent de la reconstitution d'entités abstraites, de sorte qu'elles ne renvoient pas à des «seuils» arbitrairement localisés dans une série continue mais bien à des discontinuités qualitatives.
- 41 La perspective radioconcentrique (centre + périphérie) est banale et s'exprime à travers des organisations territoriales animales (toile d'araignée). La double perspective diamétrale (ligne de crête + ligne de talweg ou axe positif + axe négatif) est spécifique à l'établissement humain. Elle se focalise à l'origine sur le *vacuum* réservé à la commémoration ritualisée et monumentalisée d'une mise à mort sacrificielle, ce qui n'arrive pas dans le règne animal (Desmarais, 1991, chap. 3).
- 42 Qu'il s'agisse d'économie ou de géographie, le mot «régulation» signifie le contrôle stabilisateur d'une dynamique: en économie, la régulation concerne la production marchande; en géographie elle concerne la mobilité des acteurs.

43 La composition de ce graphique (Ritchot, 1991, p. 63) s'est appuyée sur des monographies effectuées à Montréal, Québec et Paris. Quelques exemples de Québec sont rapportés dans le texte.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHOUR, D. (1989) *Investissement et financement immobilier*. Québec, Fischer Presses.
- AGLIETTA, M. (1976) *Régulation et crises du capitalisme: l'expérience des États-Unis*. Paris, Calman-Lévy.
- _____ (1979) *A Theory of capitalist regulation*. Londres, New Left Books.
- AYDALOT, P. (1980) *Dynamique spatiale et développement inégal*. Paris, Economica, 2^e éd.
- _____ (1983) *Géotopiques: l'imagination géographique, les nouveaux indicateurs territoriaux: la marginalité, l'économie submergée*. In J.-B. Racine et C. Raffestin, édés, Univ. Genève-Lausanne.
- _____ (1985) *Économie régionale et urbaine*. Paris, Economica.
- AYDALOT, P., DECOSTER, E. et HENRARD, J. (1976) *Critique de l'économie urbaine*. Paris, Cujas.
- BAILLY, A.-S. (1978) *L'Organisation urbaine: théories et modèles*. Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 2^e éd.
- BAILLY, A.-S., GUESNIER, D., PÆLINCK, J.H.P. et SALLEZ, A. (1988) *Comprendre et maîtriser l'espace*. Montpellier, G.I.P. Reclus, 2^e éd.
- BALL, M. et CONNOLLY, P. (1987) Capital accumulation in the Mexican construction industry, 1930-82. *International Journal of Urban and Regional Research*, 11(2): 153-171.
- BEAUJEU-GARNIER, J. (1980) *Géographie urbaine*. Paris, Armand-Colin.
- BENKO, G.B. (1987) La Politique régionale en France au début des années quatre-vingt. *Revue internationale des sciences sociales*, (112): 257-278.
- BERRY, B.J.L., éd. (1971) *Economic Geography*. Numéro spécial, 47(2).
- BERRY, B.J.L., CONKLING, E.C. et RAY, D.M. (1976) *The Geography of Economic Systems*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- BONNEVILLE, M. (1984) Décentralisation et aménagement urbain au Québec. *Études foncières*, (23): 1 et 5-11.
- BRADBURY, J.H. (1985) Regional industrial restructuring processes in the new international division of labour. *Progress in Human Geography*, (9): 38-63.
- BRAUDEL, F. (1985) *La Dynamique du capitalisme*. Paris, Arthaud.
- BRUNET, R. (1968) *Les Phénomènes de discontinuité en géographie*. Paris, CNRS, Centre de recherches et documentation cartographiques et géographiques, année 1967, nouvelle série, 7.
- _____ (1980) La Composition des modèles dans l'économie spatiale. *Espace géographique*, 9 (4): 253-265.
- _____ (1989) Redéploiements de la géographie. *Espace-Temps*, (40-41): 61-68.
- _____ (1990) *Le Territoire dans les turbulences*. Montpellier, G.I.P. Reclus.
- CASTELLS, M. (1973) *La Question urbaine*. Paris, François-Maspéro.
- _____ (1987) Virage technologique, restructuration de l'espace et avenir des centres-villes. In A. Germain et J.-C. Marsan (édés) *Aménager l'urbain de Montréal à San Francisco*. Montréal, Méridien, pp. 171-191.
- CHRISTALLER, W. (1966) *Central Places in Southern Germany*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- CLAVAL, P. (1968) *Régions, nations et grands espaces. Géographie générale des grands ensembles*. Paris, M.-Th. Génin.
- _____ (1981) *La Logique des villes*. Paris, Litec.

- _____ (1984) *Géographie humaine et économique contemporaine*. Paris, Presses universitaires de France.
- _____ (1988) L'appréhension des réalités sociales et les orientations de la géographie contemporaine: géographie «scientifique», théorie socio-spatiale et approche socio-culturelle. In G.B. Benko, *Les nouveaux aspects de la théorie sociale*. Cæen, Paradigme, pp. 36-54.
- CROIZÉ, J.-C., FREY, J.-P. et PINON, P. (1991) *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*. Actes de la Table ronde internationale, 16-17 janvier 1989, Centre de recherche sur l'habitat, C.N.R.S., Paris, L'Harmattan.
- DESMARAIS, G. (1991) *La Théorie de la forme urbaine: une problématique morpho-sémiotique*. Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement, thèse Ph.D.
- DESROSIERS, F. (1989) L'approche statistique en évaluation: un outil d'analyse efficace et fiable. *L'Évaluateur*, 18, déc. 1989.
- _____ (1990) RESIVALU: Modèle hédonique de valeurs résidentielles pour la région de Québec, 1986-87. Canada, *Société canadienne d'hypothèque et de logement* (SCHL), janvier 1990.
- DESROSIERS, F. et THÉRIAULT, M. (1991) Integrating GIS System to Hedonic Price Modelling: an Application to the Quebec Region. Phoenix (Ariz.), *Association of Assessing Officers*, 7th Annual Technical Seminar, october 1991.
- DÉZERT, B. et VERLAQUE, C. (1978) *L'Espace industriel*. Paris, Masson.
- DiMEO, G. (1991) *L'Homme, l'espace et la société*. Paris, Anthropos.
- DOMON, G., GARIÉPY, M. et BOUCHARD, A. (1987) La planification écologique: analyse critique et mise en relation avec la planification environnementale. *Cahiers de géographie du Québec*, 31 (82): 5-22.
- DUBÉ, C., FRÉCHETTE, P., LABERGE, M. et RITCHOT, G. (1981) *Environnement de qualité et rente foncière*. CRAD, Université Laval, Québec, déposé au MENVIQ, mars 1981.
- DUMOLARD, P. (1981) *L'Espace différencié: introduction à une géotaxinomie*. Paris, Economica.
- DUNCAN, N.G. (1981) Home Ownership and Social Theory. In J.S. Duncan (éd.), *Housing and Identity. Cross-Cultural Perspectives*. Beckenham, Croom Helm.
- EZOP-QUÉBEC (1981) *Une Ville à vendre*. Laval, Éd. coopératives Albert Saint-Martin.
- FISCHER, A. (1990) Contribution à l'étude des nouvelles relations de l'entreprise industrielle à l'espace géographique. In G.B. Benko (éd.) *Actes du Colloque Nouveaux Espaces industriels*, Paris.
- FORESTER, J. (1989) *Planning in the Face of Power*. Berkeley, Univ. of California Press.
- FOURQUET, F. (1988) Villes et économie-monde selon Fernand Braudel. *Annales de la recherche urbaine*, (38): 13-22.
- GAILLARD, J. (1977) *Paris, la ville, l'urbanisme à l'heure d'Hausmann*. Paris, Honoré Champion.
- GAUDIN, J.-P. (1979) *L'Aménagement de la société: la production de l'espace aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Anthropos.
- GIMPEL, J. (1971) *Les Bâisseurs de cathédrales*. Paris, Seuil.
- GOTTDIENER, M. (1987) Urbanization, Consciousness and the Limits of Capital Logic. *International Journal of Urban and Regional Research*, 11, (1): 125-131. Space as a Force of Production: Contribution to the Debate on Realism, Capitalism and Space. *Id.*, (3):405-416.
- GRANELLE, J.-J., HEYMANN-DOAT, A. et JALABERT, G. (1988) *Pour une relance de la recherche sur le foncier*. Paris, Min. de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, Plan urbain, Ass. des études foncières.
- GUENET, M. (1991) *Géographie structurale urbaine: expertises de cartographie automatique à Québec*. Québec, Département de géographie, Université Laval, thèse Ph.D.
- HARVEY, D. (1973) *Social Justice and the City*. Londres, Edward Arnold.

- _____ (1988) La Pratique de la géographie humaine: théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible. *Cahiers de géographie du Québec*, (87): 291-301.
- _____ (1989) From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism. *Geografiska Annaler, Series B, Human Geography*, 71B (7): 3-17.
- HILLIER, B. et HANSON, J. (1984) *The Social Logic of Space*. Cambridge. Cambridge University Press.
- HUBERT, J.-P. (1992) *Recherches sur les relations entre discontinuités et mobilités dans l'espace géographique*. Paris, thèse de doctorat, UER-Géographie, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.
- HULBERT, F. (1989) *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La Comédie urbaine de Québec*. Montréal, Méridien.
- ISARD, W. (1960) *Methods of regional analysis*. New York, John Wiley.
- _____ (1969) *General Theory: social, political, economic, and regional; with particular reference to decision-making analysis*. En collaboration avec T.E. Smith et al., Cambridge (Mass.), M.I.T. Press (Coll. «Regional Science Studies»).
- JACOBS, J. (1984) *Cities and the wealth of nations: principles of economic life*. New York, Random House.
- KAUFMAN, J. (1989) Faire ou ne pas faire: l'éthique des aménageurs. *Annales de la recherche urbaine*, déc. 1989.
- LAJUGIE, J., éd. (1989) Repenser l'aménagement du territoire. Séminaire DECTA III de 1987-1988, Faculté des Sciences économiques et de gestion. Bordeaux I, *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989: 1.
- LAVIGNE, G. (1983) La Rente en question. In G. Ritchot, dir., *Collectif Arlon-Brest-Québec*. Québec, Université Laval, *Cahier spécial du CRAD* (8).
- _____ (1985) Forme urbaine et valeur: la rente urbaine. In G. Ritchot et C. Feltz, *Forme urbaine et pratique sociale*. Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule, pp. 101-131.
- _____ (1987) *Les Ethniques et la ville*. Montréal, Le Préambule.
- _____ (1988) Land Rent: Questions and Answers, chapter 6. In *Urban Economics*, C.D. Yadav (éd.) *Perspectives in Urban Geography*, 13, New Delhi, Concept Publishing Co.
- LeGOFF, J. (1986) *La Bourse et la vie*. Paris, Hachette.
- LINTEAU, P.-A. (1981) *Maisonneuve: comment des promoteurs fabriquent une ville*. Montréal, Boréal Express.
- LIPIETZ, A. (1974) *Le Tribut foncier urbain: circulation du capital et propriété foncière dans la production du cadre bâti*. Paris, François-Maspéro.
- _____ (1977) *Le Capital et son espace*. Paris, François-Maspéro.
- _____ (1983) *Le Monde enchanté: de la valeur à l'envol inflationniste*. Paris, La Découverte/Maspéro.
- _____ (1984) *The Globalization of the general crisis of fordism*. Kingston, Ont., Queen's University, Program of Studies in National and International Development.
- LOCKE, J. (1984) *Traité du gouvernement civil*. Paris, Flammarion.
- LÖSCH, A. (1967) *Economics of location*. New York, John Wiley.
- LOUKILI, A. (1991) *Cartographie et analyse spatiale des critères d'établissement des valeurs résidentielles à partir d'un SIG: le cas de Beauport*. Québec, Université Laval, Département de géographie, mémoire de 2^e cycle.
- MELANÇON, Y. (1991) La Constitution des domaines publics: analyse morphologique des parcs à Québec. *Trames*, 1 (3).
- MERCIER, G. (1985) Propriété privée, crédit, travail. In G. Ritchot et C. Feltz, *Forme urbaine et pratique sociale*. Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule, pp. 72-97.

- _____ (1986) Prémisses d'une théorie de la propriété. In *Cahiers de Géographie du Québec*, 30 (81): 319-341.
- _____ (1989) Offre et demande sociale. In «Géographie, état des lieux: Débat transatlantique», *EspacesTemps*, (40-41): 69-71.
- _____ (1990) Le Concept de propriété dans la géographie politique de Friedrich Ratzel (1844-1904). *Annales de géographie*, (555): 52-72.
- MERLIN, P., éd. (1988) *Morphologie urbaine et parcellaire*. Presses de l'Université de Vincennes (Coll. «Espaces»).
- MERLIN, P. et CHOAY, F. (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris, Presses universitaires de France.
- MOULAERT, F. et SWYNGEDOUW, E. A. (1989) Survey 15. A Regulation approach to the geography of flexible production systems. *Environment and Planning D: Society and Space*, 7.
- PÆLINCK, J.H.P. et KLAASEN, L.H. (1979) *Spatial Econometrics*. Farnborough, Saxon House.
- PELLETIER, P. (1982) Les migrations intra-urbaines et l'émergence des banlieues centrifuges de la Haute-Ville de Québec. Québec, Université Laval, *Cahiers du CRAD*, 7 (3).
- PONSARD, C. (1955) *Économie et espace: essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique*. Paris, S.E.D.E.S.
- _____ (1969) *Un Modèle topologique d'équilibre économique interrégional*. Paris, Dunod.
- REYMOND, H. (1977) *Géographie théorique et quantitative: analogie, homologie, explication en géographie humaine*. Strasbourg, UER de Géographie, Université Pasteur.
- RÉMY, J. (1966) *La Ville, phénomène économique*. Bruxelles, Vie ouvrière.
- RITCHOT, G. (1985a) Prémisses d'une théorie de la forme urbaine. In G. Ritchot et C. Feltz, *Forme urbaine et pratique sociale*. Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule, pp. 23-65.
- _____ (1985b) Paris au futur antérieur. Paris, *Urbanisme*, (205): 138-141.
- _____ (1986) Haussmann, homme de situation, suivi de Les Grands Projets du Président: pour une relecture de l'économie politique. Paris, *Urbanisme*, (213): 115-120.
- _____ (1987) Montréal-Olympiques: une symphonie inachevée. Paris, *Urbanisme*, (218): 113-117.
- _____ (1991) *Études de géographie structurale*. Québec, Université Laval, CRAD, *Cahier spécial* n°15.
- RITCHOT, G., CHARBONNEAU, F., GASCON, J. et LAVIGNE, G. (1977) *Rapport d'études sur le patrimoine immobilier de Montréal*. C.R.I.U., Université de Montréal, déposé au ministère des Affaires culturelles du Québec.
- RITCHOT, G. et FELTZ, C. (1985) *Forme urbaine et pratique sociale*. Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule.
- RITCHOT, G. et PELLETIER, P. (1987) Le site physique du bourg fortifié du Vieux-Québec. *Recherches de géographie urbaine*, Presses de l'Université de Liège, 1: 167-173.
- SWYNGEDOUW, E. et KESTELOOT, C. (1990) Le passage sociospatial du fordisme à la flexibilité: une interprétation des aspects sociaux de la crise et de son issue. *Espaces et sociétés*, (54-55): 243-268.
- THOM, R. (1983) *Paraboles et catastrophes*. Paris, Flammarion.
- VON THÜNEN, J.H. (1842-1850) *Der Isoliert Staat*. Rostock, Leopold.
- WOODCOCK, A. et DAVIS, M. (1984) *La théorie des catastrophes*. Lausanne, L'Âge d'homme.

(Acceptation définitive en avril 1992)

CARTOGRAPHIE

Conception:
Louise Marcotte
Yves Marchand

Réalisation:
Yves Marchand